

DES SANCTIONS, MINE DE RIEN

À en croire certaines preuves, le sulfureux milliardaire Dan Gertler essaierait d'échapper aux sanctions américaines dont il fait l'objet grâce à un réseau de blanchiment d'argent présumé

2 Juillet 2020



Le 8 mars 2018, un homme entre dans une banque du Boulevard du 30 juin, une artère chaotique et encombrée au cœur de Kinshasa, la capitale tentaculaire de la République démocratique du Congo (RDC). Il se rend à Afriland First Bank pour y déposer de l'argent ; au total, six millions de dollars en espèces et en trois dépôts distincts sur le compte d'une entreprise opaque qu'il a créée moins de deux mois plus tôt.

Il semble s'agir d'une société fictive, et la provenance des six millions de dollars déposés à la Afriland Bank ce jour-là reste obscure. L'argent dort sur le compte de l'entreprise pendant plusieurs mois avant d'être envoyée à l'étranger par des chemins détournés, transitant d'abord par un intermédiaire congolais, puis une deuxième société suspecte, avant qu'une partie de cette somme ne soit envoyée à l'étranger.

L'homme dont nous parlons n'est pas le client type des banques kinoises. Selon les registres de la banque, il s'agirait de Shlomo Abihassira (parfois épelé « Abuhatzeira » dans la presse), fils d'un riche et célèbre rabbin israélien¹. À première vue, rien ne justifie sa présence en RDC ni les importants dépôts d'argent qu'il y effectue. Pourtant, il a bien un lien avec le pays ; c'est la raison-même de sa présence à Afriland Bank ce jour-là.

Abihassira est un vieil ami de la famille de Dan Gertler, un magnat du secteur minier qui domine depuis vingt ans ce secteur lucratif en RDC. Gertler a tiré profit de son amitié avec Joseph Kabila, président de la RDC de 2001 à 2019, pour faciliter l'accès du secteur des ressources naturelles congolaises aux sociétés minières occidentales – tout en accumulant une fortune colossale au passage².

Néanmoins, il ne cesse de défrayer la chronique. Accusé de payer des dessous de table pour sécuriser sa mainmise sur le secteur minier congolais, aider ses amis et écraser ses ennemis, Gertler et ses contrats miniers suscitent l'intérêt des enquêteurs et des procureurs à travers le monde. Un temps mascotte du secteur minier, Gertler est devenu le talon d'Achille de ses anciens partenaires commerciaux en RDC. Plusieurs multinationales comme Glencore, Och-Ziff et Eurasian Natural Resources Corporation (ENRC) ont collaboré avec Gertler. Toutes ont été ou sont actuellement sous le coup d'enquêtes menées par les services répressifs américain, suisse et britannique portant sur leurs activités congolaises³.

Le 21 décembre 2017, quelques mois avant qu'Abihassira ne dépose ses millions en espèces dans une banque de Kinshasa, l'affairisme de Gertler finit par le rattraper : il tombe sous le coup de sanctions américaines suite à ses « contrats miniers et pétroliers entachés de corruption estimés à plusieurs centaines de millions de dollars » en RDC⁴.

Du jour au lendemain, Gertler, 18 de ses entreprises, sa fondation familiale et toutes les autres sociétés dont lui ou son bras-droit Pieter Deboote détient une participation majoritaire, sont exclus de l'économie américaine. Toute personne physique ou morale américaine a interdiction de réaliser des transactions avec eux⁵. La réputation internationale de Gertler était déjà entachée par des années de médiatisation de contrats douteux⁶ ; sa liberté d'entreprise est désormais considérablement restreinte par ces sanctions américaines. Pour un homme d'affaires international, c'est une véritable peine de mort financière.

Pourtant en RDC, Gertler reste un pont. À l'annonce des sanctions américaines en décembre 2017, le président Kabila, allié de Gertler, est encore au pouvoir pour 12 mois⁷. Son règne, qui a duré presque deux décennies, est caractérisé par le népotisme et la corruption.

Sous Kabila, le fonctionnement des institutions publiques est opaque et paralysé par de puissants fonctionnaires abusant de leurs fonctions à des fins personnelles⁸. Ce contexte offre à Gertler une opportunité de sortir de l'impasse : il est en mesure d'exploiter les failles juridiques et les faiblesses de la gouvernance des banques, du registre des sociétés et du secteur minier congolais pour se soustraire aux sanctions.

Dans la semaine qui suit sa désignation en tant que personne sanctionnée, Gertler est déjà occupé à réorganiser son empire commercial. Sa constellation de sociétés offshores, basées dans des paradis fiscaux comme les Îles Vierges Britanniques (IVB), sont redomiciliées en RDC ou remplacées par des sociétés congolaises. Environ à la même époque, fin 2017, de nouvelles entreprises aux liens subtils et décelables mais jamais flagrants avec Gertler font leur apparition sur les registres de sociétés.

Au moins deux de ces nouvelles entreprises, pourtant sans le moindre antécédent en RDC ou dans le domaine minier, décrochent même des droits sur des permis miniers semblant avoir été obtenus à prix cassé à la veille des élections congolaises de 2018⁹. C'est exactement le schéma des précédentes négociations de Gertler, qui avait acheté à l'État des droits miniers pour un prix modique juste avant les élections de 2011, avant de faire d'énormes bénéfices en revendant certains d'entre eux¹⁰.

Global Witness et la Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF) ont réuni des éléments de preuve suggérant l'existence d'un effort concerté visant à contourner les sanctions, mais Gertler et les autres individus concernés ont vigoureusement démenti toute entreprise en ce sens. Selon eux, il n'y a jamais eu de tentative ou conspiration visant à échapper aux sanctions. Ils affirment qu'il n'existe aucun montage de blanchiment d'argent. Quant aux suspicions de Global Witness et PPLAAF, ils les jugent « ridicules » et assurent que tous les

éléments révélés à leur rencontre ont des justifications commerciales tout à fait légitimes. Enfin, Dan Gertler n'aurait aucun rapport avec tout cela. Toujours selon nos protagonistes, Abihassira n'a jamais servi de « mule » pour Gertler, et ne se trouvait même pas en RDC lorsque les dépôts qui lui sont attribués ont été effectués ; il levait des fonds pour des investissements immobiliers à Kinshasa, par exemple. Les représentants de Gertler et Kabila ont également toujours nié les accusations de corruption portées depuis plusieurs années. Ils soulignent que si des sanctions ont bien été prononcées, aucune accusation criminelle n'a été portée contre Gertler par les États-Unis ou tout autre État.

La décision de Kabila d'enfin quitter le pouvoir début 2019¹¹ débouche sur la première passation de pouvoir pacifique depuis l'indépendance du pays en 1960¹². Les élections sont néanmoins entachées d'irrégularités, et la rumeur court que le nouveau président Félix Tshisekedi aurait passé un accord avec Kabila, qui a conservé pouvoir et influence sur de nombreuses institutions congolaises^{13 14}. Nous ignorons si l'influence persistante de Kabila a permis à Gertler, son vieil ami, de poursuivre librement ses activités en RDC.

Le présent rapport présente des éléments preuves donnant à penser que ce milliardaire pourrait désormais avoir accès à un réseau de sociétés-écrans, d'hommes de paille et de comptes bancaires par procuration lui permettant de faire circuler des millions de dollars en provenance et à destination de la RDC, d'y financer ses activités et d'échapper aux sanctions américaines. Les détails de cette affaire mettent en lumière comment le nébuleux empire commercial de Gertler est susceptible de continuer à opérer après les sanctions, et révèlent un système permettant de dissimuler l'origine des sommes d'argent colossales qui y transitent. Voilà comment en dépit des sanctions, Gertler semble continuer à dégager d'énormes bénéfices financiers de ses activités en RDC, pays

dont plus de 72 % de la population vit avec moins de 1,9 dollar par jour¹⁵. Ce réseau complexe entraîne dans son sillage de grandes sociétés, comme le géant du négoce Glencore, des compagnies minières comme Eurasian Resource Group (ERG) et la Sino-Congolaise des Mines (Sicomines) — qui démentent toutes avoir fait affaire avec Gertler en violation des sanctions américaines, ainsi que toute autre malversation — ainsi que l'une des plus grandes banques d'Afrique francophone et ses banques correspondantes à l'étranger.

En somme, il semblerait que nous ayons à faire à un dispositif qui viserait à blanchir d'importantes sommes d'argent en RDC et à l'international, et permettrait à Gertler de contourner les effets des sanctions économiques américaines. À ce titre, cela révèle d'importantes failles juridiques et défaillances, non seulement dans l'application des sanctions, mais également dans le système financier international dans son ensemble.



Dan Gertler

Dan Gertler est un milliardaire israélien sanctionné par les Etats-Unis en décembre 2017 pour « contrats miniers opaques et corrompus » en RDC.

Global Witness enquête sur Gertler depuis 2011. Nous avons déjà révélé au grand jour son rôle de « gardien » des actifs miniers et pétroliers en RDC, s'imposant comme intermédiaire auprès des multinationales voulant faire affaire avec l'Etat congolais, tout en empochant une fortune colossale en contrepartie. *(Simon Dawson/Bloomberg via Getty Images)*



Alain Mukonda

Alain Mukonda est un homme d'affaires congolais et un associé de Dan Gertler.

Suite aux sanctions imposées à Gertler, Mukonda a redomicilié les entités sanctionnées et créé dix nouvelles sociétés dont la propriété finale revient intégralement à la famille Gertler.

Il a également effectué 16 dépôts en espèces d'une valeur totale de 11 millions d'euros sur les comptes bancaires de ces sociétés. *(Facebook/Alain Mukonda)*



Shlomo Abihassira

Shlomo Abihassira est le fils d'un célèbre rabbin israélien, et un ami de la famille Gertler.

Immédiatement après l'imposition des sanctions à l'encontre de Gertler, Abihassira a créé une société en RDC alors qu'il n'a aucun antécédent dans le pays, et a déposé 19 millions de dollars en espèce sur le compte de sa société en l'espace de quelques mois. L'intégralité de cette somme a ensuite été retirée par un individu non identifié, puis redéposée sur le compte d'une autre société appartenant à Elie-Yohann Berros. *(http://shturem.net/)*



Elie-Yohann Berros

Elie-Yohann Berros est un citoyen français. Suite aux sanctions dont Gertler fait l'objet, Berros a constitué une société portant exactement le même nom que l'un des entreprises de Gertler.

Il a créé deux autres sociétés en RDC. L'une d'entre elles a été créditée par le dépôt de 19 millions de dollars effectué par Abihassira afin d'en faire transiter une partie à l'étranger ; l'autre a mis la main sur de précieux permis miniers dans la Copperbelt

(région congolaise riche en cuivre) quelques mois à peine avant les élections congolaises de 2018.

Berros est un associé d'Avi Ben Ezra.
(*Instagram/elieberros*)



Ruben Katsobashvili

Ruben Katsobashvili est un prétendu milliardaire de 87 ans résidant à Moscou. Il est le bénéficiaire effectif d'Interactive Energy, un groupe de sociétés faisant transiter de colossales sommes d'argent en espèces vers la RDC, et détenteur d'un contrat minier d'une valeur de 75 millions de dollars.

Selon les recherches de PPLAAF et Global Witness, Katsobashvili serait loin d'être l'homme fortuné que l'on nous vend : il conduit une voiture d'occasion et vit dans un modeste appartement de la banlieue moscovite. Il paraît invraisemblable que cet homme soit réellement à la source des fonds utilisés pour sécuriser les permis miniers congolais. (*Wikipedia Commons/Ruben Katsobashvili*)



Johan Shimon Lamant

Johan Shimon Lamant est un ancien administrateur d'Interactive Energy, ainsi qu'un associé d'affaires d'Avi Ben Ezra et d'Elie-Yohann Berros.



Avi Ben Ezra

Avi Ben Ezra est un citoyen franco-israélien condamné à quatre ans de prison en France pour une énorme fraude à la TVA ayant fait perdre 1,6 milliard de recettes à l'Etat français.

Ben Ezra a échappé à sa peine de prison et vit actuellement en Israël, où il travaille dans le secteur de la tech. Il a fondé une entreprise nommée SnatchApp, dans laquelle Lamant et Berros détiennent des parts.

SnatchApp est également co-détenue par une mystérieuse société possédée et gérée par les avocats de longue date de Gertler. (*Twitter/Avi Ben Ezra*)

DAN GERTLER REAGIT FACE AUX SANCTIONS AMERICAINES : SOCIETES MANDATAIRES, ARGENT LIQUIDE ET HOMME DE PAILLE LOCAL

Dan Gertler frappé par les sanctions de la loi Global Magnitsky

En décembre 2017, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) du département du Trésor américain sanctionne Dan Gertler, sa fondation familiale et 18 de ses entreprises en vertu du décret présidentiel 13818 reposant sur le *Human Rights Accountability Act* (loi sur la responsabilité concernant les droits humains), mieux connu sous le nom de loi Global Magnitsky^{16 17}. Le décret présidentiel 13818 et la loi Global Magnitsky autorisent le président américain à infliger des sanctions économiques aux personnes suspectées d'être responsables de violations des droits humains et de faits de corruption graves partout dans le monde, dans la mesure où les actes des individus figurant sur la liste « ont atteint une telle ampleur et gravité qu'ils menacent la stabilité des systèmes politiques et économiques internationaux »¹⁸.

Dans le communiqué de presse annonçant ces sanctions, le Trésor américain décrit Gertler comme un « homme d'affaires international et milliardaire qui (...) s'est servi de son amitié étroite avec le président congolais Joseph Kabila afin de s'imposer comme intermédiaire dans la vente d'actifs miniers en RDC (...) En conséquence, entre 2010 et 2012 seulement, la RDC aurait perdu plus de 1,36 milliard de dollars de revenus du fait de la sous-évaluation d'actifs miniers vendus à des sociétés offshores liées à Gertler »¹⁹. À cette époque, 1,36 milliard de dollars représentait le double des dépenses annuelles de la RDC pour la santé et l'éducation réunies²⁰.

Les sanctions prévues par la loi Global Magnitsky sont lourdes de conséquences. En faisant l'objet d'une telle désignation, Gertler a interdiction de

se rendre aux États-Unis ou d'avoir accès à ses actifs détenus sous juridiction américaine. Les personnes physiques ou morales américaines ont également interdiction d'effectuer des transactions avec Gertler ou les autres entités sanctionnées – que ce soit un échange d'argent, de biens ou de services²¹.

De plus, les entités détenues à 50% ou plus, individuellement ou collectivement, directement ou indirectement par Gertler ou les entités sanctionnées, sont également considérées comme sanctionnées même si elles n'apparaissent pas dans la liste du Département du Trésor américain.²² La portée de ces sanctions est immense : entreprises, individus et banques américaines doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de ne pas effectuer de transactions avec des entreprises détenues à 50% ou plus par Gertler et/ou d'autres individus ou entités sanctionnés, même s'ils n'ont pas été explicitement désignés comme entités sanctionnées par l'OFAC²³.

Toute transaction ayant pour conséquence ou pour objectif d'échapper aux sanctions est également interdite²⁴.

De plus, les personnes fournissant tout type de soutien à une entité sanctionnée (d'ordre financier, matériel ou technologique) peuvent également s'exposer à des sanctions²⁵. L'OFAC peut sanctionner toute entreprise non-



Dan Gertler a été sanctionné par les États-Unis pour « contrats miniers et pétroliers corrompus » en RDC. *Simon Dawson/Bloomberg via Getty Images*

américaine qui effectue des transactions avec une entité sanctionnée.

En juin 2018, les États-Unis ajoutent 14 nouvelles sociétés affiliées à Gertler à leur liste d'entités sanctionnées. Le département du Trésor américain estime que ces sociétés ont « permis à Dan Gertler d'accéder au système financier international et de profiter de la corruption et d'agissements illicites »²⁶. Suite à cette deuxième série de désignations, un total de 34 individus et entités liés au milliardaire, dont Dan Gertler lui-même, sont sanctionnés en vertu de la loi Global Magnitsky²⁷. L'une de ces entreprises a toutefois été retirée de la liste suite à une révision menée par l'OFAC en mars 2020²⁸.

La principale conséquence des désignations découlant de la loi Global Magnitsky est sans doute le fait que les individus sanctionnés sont, en réalité, mis au ban du système financier du dollar américain²⁹. Le dollar américain est la devise des affaires internationales, l'unité incontournable des transactions à travers le monde³⁰. Dès lors, de nombreuses banques, investisseurs et institutions financières utilisent la liste de sanctions de l'OFAC pour mener leur devoir de vigilance et autres procédures de conformité³¹. Ainsi, même si les sanctions s'appliquent directement aux personnes et entités américaines uniquement, la plupart des institutions financières, y compris en dehors des États-Unis, préfèrent exclure de leurs transactions les individus et entreprises sanctionnés par les États-Unis, plutôt que de s'exposer à des pénalités risquant de les empêcher de commercer en dollars³².

En République démocratique du Congo, la plupart des opérations commerciales sont effectuées en dollars américains, et une grande partie de la richesse de Gertler repose sur des contrats libellés en dollars^{33 34}. L'application des sanctions américaines représente donc un défi de taille pour Gertler : comment continuer à gérer ses finances si les banques refusent — ou du moins, sont censées refuser— de détenir des



Le président congolais sortant Kabila serre la main du nouveau président Tshisekedi, le 24 janvier 2019. Kabila a conservé son influence sur de nombreuses institutions du pays. *Tony Karumba/AFP via Getty Images.*

comptes en dollars pour lui ou toute autre entreprise qu'il contrôle ? Une partie de la solution réside dans la création d'un vaste réseau de sociétés-écrans et de comptes bancaires congolais par procuration, lui permettant de sortir ses fonds de RDC et de les faire circuler dans le système financier international tout en restant dans l'ombre.

Les preuves collectées par Global Witness et PPLAAF requièrent une enquête plus approfondie et un examen minutieux de toute urgence, d'autant plus que Gertler a constitué une équipe de choc, notamment composée de l'ancien directeur du FBI Louis Freeh et de l'avocat Alan Dershowitz, en vue de démarcher le département d'Etat des Etats-Unis et l'OFAC pour qu'ils lèvent les sanctions imposées au milliardaire en 2017 et 2018³⁵.

Ces sanctions ont pour objectif de d'interrompre et d'empêcher Gertler de perpétuer ses activités congolaises. À en croire les éléments exposés dans ce rapport, l'imposition de sanctions n'a pas eu l'effet escompté. Les preuves collectées mettent également en évidence la façon dont les individus disposant d'un réseau et de moyens financiers importants parviennent à contourner ces sanctions en tirant parti de l'opacité du système financier international.

Compte tenu de la nature même du système, vraisemblablement élaboré en vue de dissimuler son identité et ses liens avec ce dispositif, Global Witness et PPLAAF ne peuvent pas prouver de façon irréfutable que Gertler a bien établi ce réseau complexe pour échapper aux sanctions américaines depuis 2017. Néanmoins, notre enquête examine un ensemble de nouvelles sociétés enregistrées en RDC et présentant un lien apparent avec Gertler, notamment car leur constitution coïncide avec, ou suit de très près l'imposition des sanctions.

Global Witness et PPLAAF n'affirment pas que l'évasion des sanctions est une infraction criminelle, mais qu'une telle activité pourrait saper le principe même et le but de la loi Global Magnitsky, et appellent à l'ouverture d'enquêtes concernant les personnes qui auraient pu faciliter cette évasion de sanctions.

Toutes les personnes interrogées par PPLAAF et Global Witness sur leurs activités avancent des explications alternatives et réfutent toute implication avec le contournement des sanctions de Gertler ou tout autre acte répréhensible. Les représentants de Gertler font valoir qu'aucun des documents cités par Global Witness et PPLAAF ne mentionne expressément le nom du milliardaire, de même qu'aucun flux financier ne permet de remonter jusqu'à lui. Bien entendu, il n'y a rien de surprenant à cela – après tout, l'exercice consiste précisément à passer sous les radars.

Les avocats représentant Gertler ont affirmé que « certaines informations bancaires fournies à [Global Witness et PPLAAF] sont falsifiées », et que selon un rapport d'Afriland Bank, la source de ces documents a volé ces documents et n'est autre qu'un « criminel ayant frauduleusement retiré de l'argent sur les comptes de [leurs] clients ». Lorsque Global Witness et PPLAAF ont demandé des preuves de la falsification des documents et la consultation du rapport d'Afriland, aucun élément ne nous a été fourni.

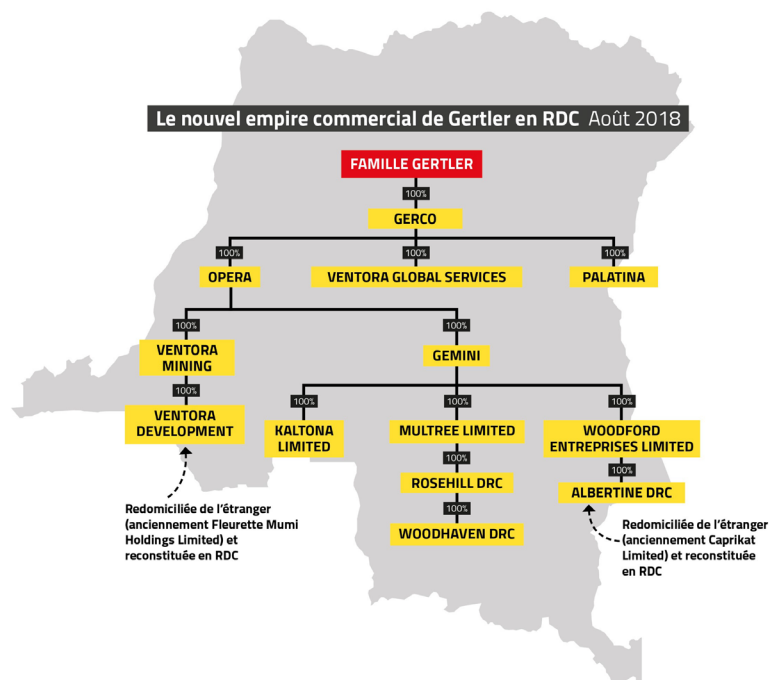
Les avocats représentant Gertler ont également accusé Global Witness et PPLAAF de « pratiques de corruption » et de fournir des « pots-de-vin » aux sources. Cette fois encore, aucun élément ne nous a été fourni, et ces allégations se basaient sur des informations biaisées, fausses ou erronées. Les accusations furent abandonnées dans des correspondances ultérieures.

Dan Gertler transfère son empire commercial offshore en RDC

Dans les semaines et les mois qui suivent l'annonce des sanctions américaines, Gertler réorganise toute sa structure d'affaires en redomiciliant le cœur de son empire commercial de Gibraltar et des IVB en RDC. C'est un calcul stratégique car en RDC, Gertler a toujours la cote. Son amitié avec le président Kabila³⁶ et les faiblesses des institutions publiques congolaises peuvent lui permettre de dissimuler ses intérêts derrière une toile de sociétés-écrans et de comptes bancaires congolais par procuration.

Pour ce faire, il est épaulé par un personnage clé : Alain Mukonda, homme d'affaires congolais et associé loyal de longue date³⁷. Mukonda travaille pour le milliardaire depuis plus de dix ans et serait devenu un « fixeur » particulièrement important pour Gertler vers la fin 2017, en devenant administrateur de deux sociétés aujourd'hui sanctionnées car « possédées ou contrôlées par Gertler »³⁸. Mukonda a nié être un associé de Gertler ou avoir déjà agi en son nom, mais il a reconnu être « un administrateur et fiduciaire de sociétés de son groupe ». Afriland a également reconnu que Mukonda était « publiquement » connu comme étant le gérant d'une des sociétés de Gertler.

Dans les semaines suivant l'annonce des sanctions, Mukonda commence à redomicilier en RDC certaines entreprises de Gertler. Il transfère le siège de Fleurette Mumi Holdings Limited (une entreprise de Gertler qui a un temps détenu des parts dans Mutanda Mining, et tient un rôle central dans un prêt controversé accordé à l'entreprise publique minière congolaise



Gécamines³⁹) de Gibraltar à Kinshasa, profitant de l'occasion pour la renommer Ventora Development SASU. Caprikat Limited, une autre entreprise de Gertler, est également redomiciliée et devient Albertine DRC SASU.

En août 2018, après la deuxième salve de sanctions américaines, Mukonda crée dix nouvelles sociétés en RDC. Ces dernières semblent alors prêtes à constituer le noyau de la nouvelle structure d'affaires congolaise de Gertler. En moins d'un mois, il immatricule toutes ces sociétés à la même adresse kinoise. Plusieurs de ces sociétés ont des comptes auprès d'Afriland Bank, dont un libellé en dollars, également ouvert en 2018.

Global Witness et PPLAAF ont découvert que chacune de ces nouvelles sociétés congolaises appartient à une entreprise nommée Gerco SAS, détenue par la famille Gertler. Selon le registre de la société, Gerco (probablement une contraction de Gertler et de « company ») appartient à la femme de Gertler, Anat, et à neuf autres membres de sa famille. La précédente société holding de Gertler, visée par les sanctions de 2017, appartenait elle aussi à des membres de sa famille⁴⁰. Il est donc probable que Gerco soit devenue la nouvelle société holding du

milliardaire. Mukonda a contesté que Gerco soit détenue par la famille Gertler.

Gerco est créée en RDC en octobre 2017. À peine quelques semaines plus tard, Gerco devient l'unique propriétaire de Fleurette Properties Limited, la holding de longue date de Gertler. Ces manœuvres se déroulent *avant* l'annonce de la première série de sanctions américaines à l'encontre de Gertler et de ses entreprises, et ses avocats soulignent qu'il n'a reçu aucun avertissement sur les sanctions dont il allait faire l'objet.

Gertler se défend d'avoir réorganisé sa structure commerciale et créé des sociétés mandataires et autres comptes par procuration en vue d'échapper aux sanctions ou de dissimuler ses intérêts. Gertler et Mukonda ont affirmé à Global Witness et PPLAAF que cette restructuration était « incontestablement » planifiée avant l'imposition des sanctions. Les avocats du cabinet Carter Ruck, qui représente Dan Gertler, ont soutenu que le transfert de ses entreprises visait en partie à assurer que celles-ci paient bien leurs impôts en RDC. Pourtant, depuis le début des années 2000, et jusqu'à 2018, Gertler a mené la quasi-totalité de ses affaires en RDC par



Alain Mukonda a versé 11 millions d'euros en espèces sur les comptes de sociétés liées à Gertler constituée peu de temps après l'annonce des sanctions. *Facebook*.

l'intermédiaire de sociétés basées dans des paradis fiscaux.

Dans les six mois suivant les sanctions imposées en décembre 2017, des documents bancaires indiquent que Mukonda effectue plus de 16 dépôts en espèces pour un montant total avoisinant les 11 millions d'euros (13,2 millions de dollars), sur les comptes d'Afriland ouverts pour les entreprises qu'il venait d'enregistrer, et dont la propriété finale revient à la famille de Gertler.

Mukonda n'aurait donc pas uniquement créé des entreprises congolaises pour Gertler ; il a aussi ouvert des comptes bancaires à Afriland et transféré des fonds vers son nouveau réseau, en déposant de l'argent sur les nouveaux comptes par procuration de Gertler ainsi que ceux liés à son bras droit, Pieter Deboutte. De plus, les documents bancaires analysés par PPLAAF et Global Witness démontrent qu'en avril 2018, Mukonda verse au moins un million de dollars sur le compte de Shlomo Abihassira, l'ami de la famille Gertler qui, un mois plus tôt, versait six millions de dollars en espèces dans une banque de Kinshasa.

Les avocats de Dan Gertler ont déclaré à PPLAAF et Global Witness que toute preuve de dépôt d'argent était « fausse » et devait sans doute être basée sur une « falsification de documents ». Mukonda et Gertler ont nié avoir déposé de l'argent sur les comptes des sociétés de Gertler, et même affirmé ne pas s'être trouvé en RDC à l'époque de certaines de ces opérations. Un avocat israélien a présenté une attestation, établie d'après le passeport de Mukonda, présentant les dates d'entrée et de sortie de RDC. Ce document laissait entendre que Mukonda n'était pas en RDC au moment où les dépôts d'argent avaient été effectués, bien que son nom apparaisse sur les registres de dépôt en espèce de la banque.

Mukonda a également démenti tout dépôt d'argent sur le compte d'Abihassira. De son côté, Abihassira n'a ni confirmé ni démenti le transfert par Mukonda d'un million de dollars sur son compte. Il a néanmoins souligné qu'il n'y avait aucun lien entre ces fonds et Dan Gertler, et sous-entendant que ces versements étaient liés à des investissements immobiliers en RDC.

SOCIETES FICTIVES, COMPTES BANCAIRES OPAQUES ET ASSOCIES DOUTEUX : LES CLES DU RESEAU DE BLANCHIMENT D'ARGENT DE GERTLER ?

Un réseau complexe de sociétés à même de blanchir d'importantes sommes en espèces entre la RDC et l'Europe a émergé peu après l'imposition des sanctions. Des individus au sein de ce réseau ont possiblement commencé à agir au nom de Gertler à l'époque des sanctions. Bien qu'ils n'aient aucun intérêt manifeste dans ce pays d'Afrique centrale, ces individus se mettent à constituer des sociétés en RDC en s'inspirant de sociétés de mêmes noms – apparaissant comme étant des sociétés fictives – qu'ils dirigeaient en Europe. Plusieurs éléments ont laissé Global Witness et PPLAAF penser que ce réseau a été spécifiquement échafaudé pour faire transiter

des millions de dollars liés à Gertler en RDC et à l'international.

Shlomo Abihassira : un vieil ami pour de nouvelles opportunités

Selon les dossiers bancaires consultés, lorsque Shlomo Abihassira se rend dans l'agence d'Afriland sur le principal boulevard de Kinshasa et y dépose six millions de dollars en espèces, il verse l'argent sur le compte d'une entreprise congolaise qu'il a lui-même constituée deux mois auparavant. En créant cette entreprise et son compte en banque, puis en y déposant ces fonds, Abihassira a probablement joué un rôle majeur dans l'opération de contournement des sanctions dans les semaines suivant immédiatement les désignations du Trésor américain. D'après des informations obtenues par Global Witness et PPLAAF, Gertler et Abihassira ont même été vus à plusieurs reprises entrer ensemble dans la banque début 2018.

Shlomo Abihassira, ou « Shlomi » pour les intimes, est un vieil ami de la famille Gertler. Il déclare lui-même le connaître « depuis sa jeunesse ». Selon le journal israélien Haaretz⁴¹, Shlomo Abihassira est le fils de David Abihassira⁴², l'un des plus célèbres rabbins d'Israël, ainsi qu'un homme de confiance de Gertler.

En 2012, la fortune de David Abihassira est évaluée à 750 millions de nouveaux shekels israéliens (environ 200 millions de dollars) par le magazine Forbes, ce qui faisait de lui le deuxième rabbin le plus riche d'Israël⁴³. Selon Haaretz, Dan Gertler entretient des liens étroits avec la famille Abihassira depuis au moins 2013⁴⁴. Gertler participe aux fêtes de famille des Abihassira, il lui arrive également de voyager spécialement pour demander conseil et obtenir la bénédiction du rabbin, toujours selon le quotidien israélien⁴⁵.

En janvier 2018, quelques semaines à peine après les sanctions imposées contre Gertler, Abihassira constitue à Kinshasa une société exerçant sous le

nom peu mémorable de RDHAGD. Abihassira crée RDHAGD avec l'aide de Simon Niaku, un des avocats de Gertler. À la connaissance de PPLAAF et de Global Witness, il s'agirait de la première et unique entreprise congolaise d'Abihassira. Ce dernier a déclaré à Global Witness et PPLAAF qu'il avait créé RDHAGD pour des investissements immobiliers en RDC suite à un conseil de Gertler, mais qu'il avait dû abandonner son projet six mois plus tard, et donc restituer les 19 millions de dollars de fonds à ses investisseurs. Pourtant, certains documents de RDHAGD indiquent que la société a été immatriculée pour des activités « d'import-export », alors que d'autres font mention de « services de consultance ». Dans les faits, l'entreprise semble ne mener aucune activité commerciale légitime.

Abihassira, Gertler et Niaku ont démenti toute implication de ce dernier dans un quelconque montage de blanchiment. Gertler a décrit Niaku comme « un avocat indépendant ayant occupé les postes de conseiller juridique, directeur et administrateur dans certaines de [ses] sociétés ».

D'après les relevés de comptes épluchés par PPLAAF et Global Witness, les six millions de dollars versés par Abihassira le 8 mars 2018 représentent le plus gros des multiples dépôts qu'il effectue sur ce compte entre le 23 janvier et le 19 juin 2018. Au total, Abihassira aurait déposé plus de 19 millions de dollars étalés en 17 versements. Manifestement, les investisseurs d'Abihassira avaient un penchant pour l'anonymat que permettent les dépôts en espèces.

Selon les dossiers bancaires consultés, ces 19 millions dorment sur le compte de RDHAGD pendant environ deux mois, jusqu'au 14 août, avant qu'un individu ne se présente à l'agence kinoise d'Afriland Bank pour retirer l'intégralité du compte en espèces, ainsi que deux millions de dollars supplémentaires directement issus du compte personnel d'Abihassira.

Le même jour, cet individu dépose 21 millions de dollars en espèces, soit le montant exact tout juste retiré, sur un autre compte détenu dans la banque, au bénéfice d'une entreprise nommée Dorta Invest SAS. Ces millions en espèces, retirés d'un compte puis redéposés sur un autre le même jour, représentent un signal d'alarme important en matière de blanchiment d'argent.

Au cours des mois suivants, Dorta reçoit treize autres dépôts, dont certains effectués par le même agent. Au total, 49 millions de dollars seront déposés sur le compte de la société entre août 2018 et mars 2019.

Pendant cette même période, Dorta vire pas moins de 22 millions de dollars vers des comptes inconnus à l'étranger. De cette somme, Global Witness et PPLAAF ont pu suivre la trace de près de 9,3 millions de dollars. Le bénéficiaire de cette portion des 49 millions est une société dénommée K-Services, immatriculée à Hong Kong. L'unique actionnaire de cette société est un citoyen français. En 2017, celui-ci était également administrateur d'une entreprise apparemment spécialisée dans les crypto-monnaies⁴⁶. Les représentants de Dorta ont déclaré que le paiement à K-Services faisait partie d'un accord-cadre avec la société, qui devait présenter Dorta à des investisseurs et bailleurs asiatiques en s'appuyant sur « son vaste réseau de particuliers fortunés, particulièrement Chinois, en quête d'opportunités d'investissements ».

Quant au reste des fonds sur le compte de Dorta, près de 13 millions de dollars ont été collectés en espèces, environ 15 millions sont demeurés sur le compte, et près de 8 millions ont été retirés par Abihassira.

Notre enquête révèle que Dorta est un autre maillon essentiel du montage de blanchiment d'argent et du mécanisme de contournement des sanctions.

Abihassira a réfuté toutes les allégations de malversations et a expliqué à PPLAAF et Global



Shlomo Abihassira (à droite) et son frère Yitzhak (à gauche), un ami de la famille et associé présumé de Dan Gertler. *Shturem.net*.

Witness que « c'est par pure coïncidence que [RDHAGD] a été constituée quelques semaines à peine après l'annonce des sanctions de Gertler », et que le but de son entreprise était de lever des fonds et d'investir dans un projet immobilier ciblant les expatriés de Kinshasa.

L'avocat de Gertler a nié l'existence des transactions en espèces d'Abihassira, indiquant que ce dernier n'était pas présent en RDC au moment des dépôts. Abihassira n'a ni confirmé ni démenti mais a précisé que les transactions décrites plus haut faisaient partie d'un accord de prêt entre RDHAGD et Dorta Invest. Lorsqu'Abihassira a annulé son projet immobiliser en raison de « son manque d'expérience et de connaissances des lois nationales », il a affirmé avoir rendu les 21 millions de dollars de prêt injectés dans le projet. Les représentants de Dorta ont fourni une explication similaire. Global Witness et PPLAAF n'ont pas pu consulter ces accords de prêt.

Gertler a nié toute relation commerciale avec Shlomo Abihassira.

Dorta : une société au cœur du supposé mécanisme de contournement des sanctions de Gertler

Dorta Invest est créée en RDC en février 2018, juste après que Gertler soit sanctionné, et six mois avant que la société ne reçoive les 21 millions de dollars déposés en espèces par Abihassira via sa société RDHAGD. Alors que le registre de Dorta la présente comme exerçant

dans le secteur extractif, elle ne semble détenir aucun actif. Il paraît peu crédible qu'une entreprise inconnue et dépourvue d'actifs puisse recevoir et faire transiter de telles sommes d'argent de façon légitime et dans des délais aussi courts⁴⁷.

Le registre de la société indique que l'administrateur et unique actionnaire de Dorta est le citoyen français Elie-Yohann Berros. Tout comme Abihassira, Berros n'a aucun lien connu avec la RDC avant 2018, ni aucune raison apparente d'y mener une quelconque activité. Autre point commun avec Abihassira, son lien vraisemblable avec la RDC : Dan Gertler⁴⁸.

Le 28 décembre 2017, une semaine tout juste après que le département du Trésor américain ait sanctionné Gertler, Berros crée à Hong Kong une société au nom évocateur : Fleurette Mumi Holdings Limited. Au fil des années, Gertler a utilisé le nom de Fleurette pour plusieurs de ses sociétés, dont sa holding de Gibraltar un temps au cœur d'une large controverse. La société de Hong Kong porte en fait exactement le même nom que l'un des anciennes sociétés de Gertler, basée dans les IVB avant d'avoir été redomiciliée en RDC la semaine où sont tombées les sanctions⁴⁹. Fleurette Mumi Holdings Limited (IVB) était une véritable corne d'abondance pour Gertler ; en effet, la société a détenu des parts dans les droits de Mutanda, une immense mine de cobalt et de cuivre mieux connue sous le nom de MUMI⁵⁰. Les registres de Fleurette Mumi à Hong Kong ne révèlent pas le domaine d'activité de la société. La société n'a pas de site internet ni de page sur les réseaux sociaux. De plus, selon les représentants de l'entreprise, le projet a été abandonné peu après son lancement.

Il est invraisemblable que Berros puisse constituer une société portant exactement le même nom que celle de Gertler, une semaine à peine après les sanctions, sans avoir la moindre relation avec le milliardaire. Ces éléments laissent supposer que Berros a agi en

collaboration, ou au nom de Gertler, depuis au moins décembre 2017.

Dorta, l'entreprise de Berros en RDC, semble être la société sœur d'une entité européenne préexistante du même nom, immatriculée à Prague en 2013 et dont Berros est administrateur depuis 2016.

Selon sa page sur les réseaux sociaux, la société tchèque Dorta serait spécialisée dans le négoce de matières premières, mais la société semble essentiellement inactive. Son site internet n'est aujourd'hui plus en ligne tandis que les comptes Facebook, Twitter ainsi que le registre tchèque de la société n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années⁵¹. Une ancienne version du site de Dorta datant de 2017 renvoie vers une société nommée Interactive FX, qui propose des services d'échange de devises⁵². Un an plus tard, alors que Berros aurait commencé à travailler avec Gertler, le site de la société est complètement remanié, réorientant ses activités de services de change pour le négoce de matières premières. Selon la version du site consultée en septembre 2019, la société prétendait alors commercialiser du cuivre et du cobalt, deux des principales ressources minières extraites en RDC. L'ajout de ces minerais spécifiques sur le site de la société coïncide relativement avec la création de Dorta au Congo, au lendemain de la désignation de Gertler en vertu de la loi Global Magnitsky.

En quelques semaines, Berros crée donc une société Fleurette et Dorta en RDC, véritable refuge pour Gertler. Tout comme la société de Prague, Dorta DRC est censé commercialiser des matières premières. Pourtant, un examen plus poussé suggère qu'elle ne serait qu'une société écran destinée à de toutes autres activités.

Bien que Global Witness et PPLAAF n'aient pu consulter aucune preuve de transaction entre les deux sociétés Dorta, il n'y aurait a priori rien d'anormal à ce que deux sociétés sœurs dans le domaine du commerce, l'une implantée en RDC et l'autre en Europe, s'échangent des millions de

dollars. Cet arrangement permettrait effectivement de faire transiter des millions entre l'Europe et la RDC sans éveiller de soupçon. Le compte de Dorta a été crédité de 49 millions de dollars sur une période de 12 mois ; sur cette somme, 22 millions ont été virés à l'étranger.

Berros a déclaré à Global Witness et PPLAAF qu'il n'agissait pas au nom de Gertler et que ses entreprises n'avaient aucun lien avec lui. Son avocat a affirmé que les preuves de la source de PPLAAF et Global Witness sont des documents falsifiés, sans toutefois approfondir ses propos.

Berros a expliqué qu'il admirait Gertler, qu'il prenait l'homme d'affaires comme modèle, et qu'il avait créé une société appelé Fleurette, de façon « à tirer profit de la réputation du groupe [de Gertler] » afin d'entrer sur le marché asiatique. Néanmoins, toujours selon les explications de Berros, il a dû interrompre ses activités car Gertler ne lui avait pas donné la permission d'utiliser le nom de Fleurette à Hong Kong. Il a enfin déclaré qu'il ignorait que Gertler était sous le coup de sanctions au moment où il a créé Fleurette à Hong Kong. De son côté, Gertler a déclaré qu'il n'avait pas connaissance des activités de Berros et que le nom de Fleurette avait été utilisé à son insu. Berros a affirmé ne pas connaître Gertler personnellement, bien qu'il est admis connaître Abihassira.

Berros a contesté le fait que Dorta DRC et Dorta en République Tchèque sont des sociétés écrans, et souligné que Dorta RDC et Dorta Prague constituent deux entités légales distinctes sans aucune relation, si ce n'est leur propriétaire commun - lui-même.

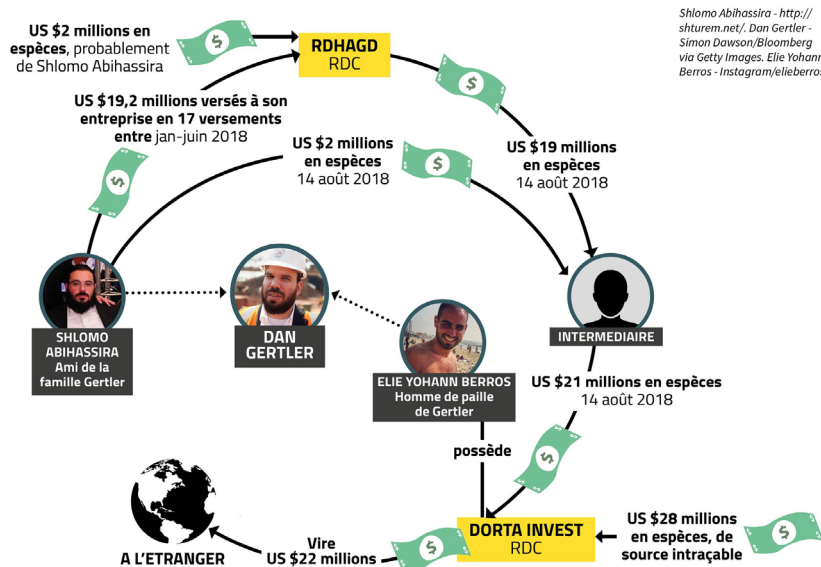
Des comptes contradictoires

La veille de la publication, les avocats de Gertler ont envoyé à Global Witness une copie caviardée d'un relevé bancaire du compte d'Abihassira à Afriland qui avait pour but de montrer que Mukonda et Abihassira n'avaient pas effectué de dépôts d'espèces d'un million de dollars ou plus sur ce compte au début 2018, mais qu'ils avaient en réalité été effectués par un agent de Berros. Le document contredit ainsi les données montrées à Global Witness par leurs sources en ce qu'il n'identifie pas Abihassira et Mukonda comme les parties procédant au dépôt d'espèces. Les avocats de Gertler ont ensuite suggéré que les données bancaires sur lesquelles se fondait cette enquête étaient fausses et que par conséquent qu'elle ne devrait pas être publiée.

Global Witness et PPLAAF ont analysé avec attention les documents contradictoires, notamment les métadonnées, et en ont discuté avec leurs sources, tirant la conclusion que les données émanant de leurs sources restaient fiables.

Bien que les différents individus signalés et identifiés dans les documents bancaires ont défié toute explication, les relevés des transactions donnés originellement étaient très approfondis, acquis à la même époque dans les systèmes bancaires et présentaient des données internes cohérentes. En effet, à plusieurs occasions, plusieurs entités visées par ce rapport ont, indépendamment les unes des autres, confirmé d'autres transactions.

Planquer le cash : flux financiers suspects



Le milliardaire en voiture d'occasion et le nébuleux réseau « Interactive Energy »

Les recherches de PPLAAF et Global Witness ont permis de découvrir que la société Dorta de République tchèque et Elie-Yohann Berros font partie intégrante d'un réseau de sociétés plus vaste. Depuis les sanctions infligées à Gertler, ce réseau a également pris pied en RDC et commencé à traiter avec une société un temps contrôlée par un membre de la famille Gertler.

Dorta République Tchèque semble entretenir des liens avec une entreprise suisse dénommée Interactive Energy, qui appartient à un mystérieux « milliardaire » russe. Le site internet de Dorta a été créé et est administré par Interactive Energy et un homme nommé Johan Shimon Lamant (également connu sous le nom de Johan Simon Lamant), un des administrateurs de Interactive Energy⁵³. À une époque, le site de Dorta renvoyait également vers une page internet appartenant à l'une des filiales d'Interactive Energy.

Interactive Energy AG est immatriculée en Suisse en 2015. Johan Shimon Lamant est l'un de ses derniers administrateurs, aux côtés d'un des

partenaires d'une entreprise de services aux sociétés⁵⁴.

Tout comme Dorta, peu d'éléments permettent d'attester qu'Interactive Energy mène de réelles activités commerciales. Sur son site internet, Interactive Energy affirme que la société exerce dans le commerce énergétique et de matières premières, mais il existe peu d'indications prouvant qu'il s'agit d'une véritable entreprise⁵⁵. La société est domiciliée à l'adresse d'une entreprise offrant des services de consultance aux sociétés⁵⁶, et l'identité des véritables propriétaires d'Interactive Energy est dissimulée derrière des prête-noms. Le site actuel de l'entreprise est plutôt sophistiqué, mais ses précédentes versions affichaient de fausses photos d'employés et d'administrateurs glanées sur internet, ainsi que de fausses références de clients. On peut lire que son site que « des navires acheminant [ses] produits voyagent dans le monde entier tous les jours », mais les résultats de recherche internet sur la société débouchent principalement sur ses propres pages sur les réseaux sociaux, son entrée Wikipédia ou le site de l'entreprise.

Selon les preuves consultées par PPLAAF et Global Witness, Ruben Katsobashvili, un Russe de

86 ans, serait l'unique propriétaire d'Interactive Energy⁵⁷. Néanmoins, le contenu de la page Wikipédia à son nom semble avoir été fabriquée de toutes pièces, et à l'exception de cette page, le Russe ne possède quasiment aucune présence en ligne⁵⁸. Cette page Wikipédia a été rédigée par un employé d'Interactive Energy et indique que Katsobashvili est un milliardaire, ancien PDG de « Nefti Saqartvelo, une entreprise [...] au chiffre d'affaires de quatre milliards de dollars », et le fondateur de « RUB Oil and Gas consulting ». Mais d'après nos recherches en ligne et auprès des registres du commerce concernés, aucune de ces entreprises ne semble avoir existé^{59 60}.

Lamant a prétendu que Katsobashvili avait « une valeur nette d'environ 400-500 millions de dollar », et Berros a affirmé consulter régulièrement le Russe afin de tirer parti de ses « 40 ans d'expérience ». Les représentants de Katsobashvili se refusent à tout commentaire au sujet de sa page Wikipédia (rédigée par un employé de sa propre société), en justifiant qu'il « n'a pas à confirmer ou démentir des informations dont il n'est pas l'auteur ».

Les représentants de Katsobashvili ont également déclaré à Global Witness et PPLAAF que leur employeur avait une expérience en RDC et était le propriétaire d'une société active dénommée KRM Resources. Toujours selon eux, depuis au moins 2012 cette société « se voit octroyer des concessions de gisements d'or, ensuite revendu à des marchands locaux ». Hormis les documents envoyés par l'avocat de Katsobashvili, Global Witness et PPLAAF n'ont trouvé aucune trace de ces permis dans le registre minier, ni d'une société enregistrée sous ce nom auprès du Registre de commerce (Guichet Unique).

En réalité, les éléments découverts en examinant les registres publics russes donnent à penser qu'il est extrêmement improbable que Ruben Katsobashvili soit réellement milliardaire, ou même qu'il ait massivement investi en RDC entre ses 71 et ses 85 ans. Les informations disponibles

racontent une toute autre histoire. Selon les journalistes d'investigation de Bellingcat, Katsobashvili a acheté en 2015 une Peugeot d'occasion de 2007, et possède un appartement dans la banlieue de Moscou estimé à 360 000 dollars en décembre 2014. Il aurait également reçu la visite d'un huissier de justice en février 2018. Katsobashvili est donc loin d'afficher les attributs classiques d'un milliardaire, ce qui laisse penser que le Russe aurait uniquement inspiré l'identité d'un homme d'affaires milliardaire montée de toutes pièces. L'avocat de Katsobashvili n'a pas souhaité apporter de commentaire sur ces informations.

Qui plus est, lorsque Global Witness et PPLAAF ont essayé de contacter Katsobashvili sur son adresse e-mail, nous avons pu constater que l'e-mail avait été consulté depuis la même adresse IP en Israël que celle de Berros au moment où ce dernier a reçu nos e-mails. Les faits tendent à indiquer que les deux messages ont été reçus par une même personne à partir d'un même appareil, ou par deux personnes différentes partageant une même connexion Wifi. De plus, selon nos confrères journalistes russes qui ont contacté Ruben Katsobashvili, le « milliardaire » se trouvait en Russie lorsque l'e-mail a été consulté, et non pas en Israël. Enfin, le fameux e-mail a été consulté en pleine pandémie du COVID-19. Il est improbable qu'un homme de 87 ans ait fait le déplacement en Israël pendant cette période de crise, sans parler de la probabilité qu'il ait pu consulter ses e-mails à partir du même réseau que Berros.

Lamant, ancien administrateur d'Interactive Energy, dément la moindre activité illégitime de la société. D'après lui, les sociétés suisse et britanniques n'auraient jamais pu obtenir de permis en règle si les sociétés étaient fictives ou si leur propriétaire n'était pas réellement celui qu'il prétendait être. Lamant a également déclaré à PPLAAF et Global Witness qu'il avait arrêté de travailler pour Interactive Energy AG en janvier 2018, mais qu'il restait en relation avec la filiale britannique d'Interactive Energy.

Mis bout-à-bout, nos recherches exposent ainsi qu'Interactive Energy est domiciliée auprès d'un fournisseur de services aux sociétés, qu'elle aurait apparemment inventé l'existence de certains de son personnel et de son bénéficiaire effectif, et que son administrateur est un prête-nom afin de cacher l'identité de son véritable propriétaire. En somme, l'entreprise cumule toutes les caractéristiques d'une société fictive. Suite aux sanctions américaines décrétées à l'encontre de Gertler, le réseau d'Interactive Energy semble avoir facilité la circulation de millions de dollars en RDC et à l'international – une activité bien précoce pour un réseau apparemment inactif de sociétés spécialisées dans les matières premières.

Au lendemain des sanctions, Interactive Energy ouvre une nouvelle filiale en RDC

Si Interactive Energy Suisse possède bien deux filiales à Hong Kong et au Royaume-Uni depuis 2015, elle ne crée sa nouvelle filiale congolaise Interactive Energy DRC qu'en janvier 2018, juste après l'annonce des sanctions infligées à Gertler⁶¹. D'après les registres de la société, la filiale congolaise opère dans le secteur pétrolier et minier mais ne détient aucun actif en RDC. Après un examen plus minutieux, il semblerait qu'il s'agisse là aussi d'une société fictive, offrant toutefois un moyen de rediriger des fonds de la RDC vers l'Europe.

Suite à sa constitution, Interactive Energy DRC ouvre des comptes libellés en euros et en dollars auprès d'Afriland Bank en RDC. Les relevés de compte de l'entreprise indiquent que cette dernière a reçu près d'un million de dollars en espèces de Shlomo Abihassira quelques jours seulement après la deuxième série de sanctions visant les entreprises affiliées à Gertler, en juin 2018. Selon ces mêmes relevés, 8,5 millions de dollars supplémentaires sont virés sur le compte en dollars de l'entreprise entre le 21 et le 28 juin.

Ce virement de 8,5 millions est effectué en trois versements provenant de Rulvis Congo, une

entreprise spécialisée dans les infrastructures et mieux connue sous le nom « Rulco ». Rulvis Congo propose des services miniers aux entreprises de l'ancienne province du Katanga.

Le registre de la société datant de fin 2017 indique que Rulco est à moitié détenue par l'une des entreprises contrôlées par Gertler visée par les sanctions américaines de janvier 2018. Juste avant l'annonce des sanctions, les parts de Rulco détenues par cette entreprise liée à Gertler avaient été rachetées par deux entités immatriculées à Panama et à l'île Maurice. Il est donc permis de penser que cette transaction met un terme aux intérêts de Gertler dans Rulco. Toutefois, les notes de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la société en mars 2018 indiquent que deux associés de Gertler sont nommés administrateurs pour une période de trois ans, et ce, alors que l'entreprise liée à Gertler ne fait plus partie de l'actionnariat de la société⁶². Nous ne sommes pas parvenus à établir quelle entité contrôlait Rulco suite au transfert des parts et à la nomination de ces administrateurs. Paradis fiscaux notoires, le Panama et l'île Maurice occultent en effet l'identité des bénéficiaires effectifs des sociétés ayant racheté les parts de Rulco. Cependant, la présence de deux associés de Gertler permet d'envisager que le milliardaire israélien ait conservé une influence indirecte sur la société.

Les fonds crédités sur le compte d'Interactive Energy DRC sont par la suite virés à l'étranger au bénéfice d'Interactive Energy AG, en Suisse. Un représentant d'Interactive Energy a déclaré à PPLAAF et Global Witness que ces fonds avaient bien été avancés par Interactive Energy AG, mais que suite à l'abandon du projet, ils avaient été restitués à la société-mère.

Il s'agit du même type d'arrangement que celui utilisé par Dorta. A priori, des paiements entre deux sociétés apparemment interconnectées, Interactive Energy DRC et Interactive Energy en Suisse, n'a rien d'anormal. Il pourrait toutefois s'agir d'un circuit et d'un mécanisme par lesquels

les dollars d'une entité affiliée à Gertler seraient transférés de RDC en Europe au mépris des sanctions imposées à Gertler et à ses entreprises – sans attirer l'attention des services de vérification de la conformité au sein des banques impliquées.

Le propriétaire officiel de Rulco a affirmé que Gertler n'avait aucun contrôle sur sa société. Il a ajouté que ces individus proches de Gertler ont uniquement été nommés au poste d'administrateur sur la base du mérite, et démenti formellement toute implication du milliardaire israélien, tout en soulignant que ce dernier n'a jamais détenu de part dans la société.

Les représentants d'Interactive Energy RDC ont expliqué quant à eux que leur société était une entreprise légitime qui n'est pas parvenue à atteindre ses objectifs commerciaux, et a dû cesser ses activités en mai 2019 à cause des termes défavorables du nouveau Code minier congolais. Interactive Energy RDC et Abihassira ont tous deux démenti le dépôt d'un million de dollars effectué par Abihassira à Interactive Energy RDC, malgré les documents consultés par Global Witness et PPLAAF attestant de l'opération.

Interactive Energy RDC a déclaré à Global Witness et PPLAAF que la société avait conclu un accord de prêt avec Rulco, finalement annulé quelques temps après. Selon elle, Rulco aurait avancé 8,5 millions de dollars à Interactive Energy RDC en échange de l'exclusivité des droits d'exploitation des futures opérations logistiques de l'entreprise.

Les représentants d'Interactive Energy ont réfuté les allégations selon lesquelles le groupe aurait été utilisé pour blanchir des fonds associés à Gertler.

Gertler a nié avoir eu connaissance d'Interactive Energy ou la moindre implication dans la société congolaise Rulco.

Berros et Lamant de mèche avec un escroc sous mandat d'arrêt

Des documents examinés par Global Witness et PPLAAF suggèrent également qu'un blanchisseur de capitaux sous le coup d'une condamnation entretiendrait également des relations avec certains individus à l'origine des nouvelles sociétés constituées en RDC à l'époque des sanctions imposées à Gertler ou juste après.

L'ancien administrateur de Interactive Energy, Johan Shimon Lamant, et le propriétaire de Dorta, Elie-Yohann Berros, sont tous deux des associés d'Avi Ben Ezra. Condamné pour blanchiment d'argent en France, Ben Ezra a esquivé sa peine de prison française en s'enfuyant en Israël, où il vit en toute liberté.

Ce n'est pas le seul indice permettant de rapprocher Avi Ben Ezra et le réseau affilié à Gertler. Lorsque Global Witness et PPLAAF ont tenté de le contacter, Ben Ezra a lui aussi ouvert ses e-mails depuis la même adresse IP que Berros et Katsobashvili. Cette information permet de déduire de possibles liens entre Dorta, Interactive Energy et Ben Ezra.

Ben Ezra et ses associés ont donné du grain à moudre à la police et aux tribunaux français pendant près de neuf ans en opérant dans le plus gros montage de fraude fiscale jamais démantelé dans le pays. Qualifié de « casse du siècle » par les autorités françaises, cette arnaque a coûté respectivement 1,6 milliard et cinq milliards d'euros de recettes fiscales à la France et à l'Union Européenne⁶³.

La fraude a été mise en oeuvre entre 2008 et 2009 en s'appuyant sur une tactique d'arnaque à la TVA. Les entreprises engagées dans cette combine achetaient des crédits carbone hors taxe en dehors du marché européen, les faisaient transiter par le biais de sociétés-écrans avant de les revendre, taxe comprise cette fois-ci. Plutôt que de reverser la TVA à l'autorité fiscale concernée, les sociétés-écrans de la chaîne fermaient soudainement boutique et

disparaissaient sans laisser de trace. Puis les gains mal acquis étaient blanchis.

Suite à cette fraude, Ben Ezra a fui en Israël, où il habite à Herzliya, une banlieue huppée au nord de Tel Aviv⁶⁴. La France et la Belgique ont émis des mandats d'arrêt à son encontre⁶⁵. En France, il est condamné à quatre ans de prison pour fraude organisée et blanchiment d'argent aggravé⁶⁶ – peine à laquelle il se dérobe en restant en Israël.

Ces dernières années, Ben Ezra a cherché à redorer son blason en travaillant dans le domaine des nouvelles technologies. Dans une interview de 2019, il va jusqu'à affirmer que son entreprise « aide les centres d'appels à réduire les fraudes par carte, ce qui a atténué les répercussions de nombreuses mafias criminelles et a restauré la confiance des clients »⁶⁷.

Les conclusions de l'enquête menée par PPLAAF et Global Witness suggèrent a contrario que Ben Ezra ne s'est pas assagi. En juillet 2018, il crée une entreprise nommée SnatchApp qu'il co-détient avec Lamant, Berros et plusieurs autres membres de sa famille, dont certains figurent dans les documents liés à l'enquête française sur la fraude à la TVA sur les quotas de CO2. Un temps activement impliqué dans les activités de la société, Berros a déclaré à Global Witness et PPLAAF avoir quitté SnatchApp et revendu ses parts en janvier 2020. Lamant, lui, détient toujours une participation dans la société.

Outre Ben Ezra et certains membres de sa famille, SnatchApp est aussi en partie détenue par une mystérieuse société nommée Nobi Tech.

Nobi Tech est constituée à Gibraltar en septembre 2018, et rachète des parts dans l'entreprise SnatchApp de Ben Ezra un mois plus tard, en octobre 2018. Les documents de Nobi Tech précisent que cette dernière est dirigée par Elias Samuel Vidal Beniso, associé d'un cabinet d'avocats de Gibraltar nommé Hassans International⁶⁸. Nobi Tech appartient à [Line Group, qui fournit des](#) services de « gestion aux

entreprises » pour le cabinet d'avocats Hassans, selon son site internet. Quant à l'identité des véritables propriétaires de Nobi Tech, elle semble totalement dissimulée derrière une entreprise de services aux sociétés basée à Gibraltar.

Hassans est depuis longtemps le cabinet d'avocats de Gertler. Les avocats et associés du cabinet ont agi en tant que signataires pour les contrats liés aux entreprises du milliardaire⁶⁹. L'une des filiales de Line Group, le fournisseur de services aux sociétés de Hassans⁷⁰, a également été propriétaire de Fleurette Properties Limited, l'ancienne société holding de Gertler, aujourd'hui sous le coup de sanctions.

L'acquisition fin 2018 de 5 % de SnatchApp, l'entreprise de Ben Ezra, par une entreprise opaque créée par les avocats de longue date de Gertler donne du poids à l'hypothèse selon laquelle Ben Ezra et Gertler auraient, de façon directe ou indirecte, fait affaire suite à la désignation de ce dernier par l'administration américaine.

Gertler a affirmé ne jamais avoir eu connaissance de SnatchApp, d'Avi Ben Ezra ou de Nobi Tech.



Avi Ben Ezra a été condamné en France pour fraude à la TVA sur les quotas carbone, ayant fait perdre 1,6 milliard de recettes à l'État français. *Twitter*.

Ben Ezra a fait savoir à PPLAAF et Global Witness qu'il n'avait jamais facilité le contournement des sanctions américaines et n'avait jamais pris part à des transactions ou autre relation avec des entités citées dans le cadre de cette enquête. Il a également affirmé que SnatchApp a pris toutes les mesures de contrôle vis-à-vis de ses actionnaires, et démenti toute implication directe ou indirecte de Gertler dans Nobi Tech. Il a enfin déclaré que SnatchApp est une entreprise légitime qui fournit des services de messagerie sécurisée et compte « 70 employés » répartis dans « quatre pays ». Bien entendu, SnatchApp semble n'avoir été devenue disponible sur les plateformes de téléchargement d'applications qu'à la suite de l'enquête menée par Global Witness et PPLAAF.

Selon Lamant, « M. Ben Ezra est un homme honnête et professionnel » sans aucune relation avec Gertler.

GERTLER TOUJOURS ACTIF DANS LE SECTEUR MINIER EN RDC

Au lendemain des sanctions, on aurait pu s'attendre à ce que Gertler mette un terme à toute activité dans le secteur minier congolais pour se concentrer sur la problématique autrement plus impérieuse de consolider ou utiliser sa fortune. Pourtant, si l'on en croit les indices découverts par Global Witness et PPLAAF, Gertler et ses mandataires seraient toujours actifs en RDC, notamment dans le secteur minier, et ce malgré les sanctions américaines. Le fait que la principale société de son groupe soit devenue une entreprise congolaise en RDC après 2018 est peut-être un indicateur de ses intentions.

Les preuves rassemblées par Global Witness et PPLAAF suggèrent que deux sociétés-écrans apparemment affiliées au milliardaire font l'acquisition de nouveaux droits miniers en RDC en 2018. Nos conclusions indiquent également que Gertler demeure probablement un acteur clé dans le secteur, où il continue de contrôler indirectement certains fournisseurs de services

douaniers opérant auprès de grosses multinationales. Qui plus est, malgré les sanctions, l'une de ses entreprises a continué de recevoir d'importants paiements contractuels de la multinationale Glencore, spécialisée dans le secteur minier et le négoce de matières premières⁷¹.

Le prête-nom de Gertler achète de nouveaux droits miniers en RDC et les rétrocède à ERG

En 2018, l'entreprise publique minière Gécamines signe discrètement un contrat sur des actifs miniers d'une valeur potentiellement considérable avec une entreprise immatriculée à peine quelques mois plus tôt. L'entreprise en question, Evelyne Investissement, appartient à Elie-Yohann Berros, l'homme derrière Dorta en RDC et Fleurette Mumi Holdings Limited à Hong Kong – en référence à une entreprise de Gertler de même nom. Quelques mois après l'acquisition des actifs miniers appartenant à l'État congolais, Evelyne a vendu une portion inconnue de ses parts sociales, dans le plus grand secret à ERG (anciennement Eurasian Natural Resource Corporation (ENRC)), une multinationale kazakhe spécialisée dans le secteur minier. Déjà mêlée à plusieurs scandales liés à ses relations avec Gertler en RDC⁷², la société est depuis 2013 sous le coup d'une enquête du Serious Fraud Office (SFO) au Royaume-Uni [voir l'encadré « ERG sous le coup d'une enquête pour corruption au Royaume-Uni »]⁷³.

Berros a créé Evelyne Investissement en septembre 2018, dont il était l'unique actionnaire. Selon ses documents officiels, l'entreprise exercerait dans l'extraction, le commerce et l'exportation de minerais, bien que selon toute vraisemblance, Berros n'aurait jamais travaillé en RDC ou dans le secteur minier avant cette année-là. Pourtant, presque comme par enchantement, Evelyne devient l'acheteur privilégié d'actifs miniers congolais très convoités.



L'entreprise publique minière Gécamines, connue comme la « caisse noire » de la RDC en raison de la disparition de ses revenus. *Simon Dawson/Bloomberg via Getty Images.*

Un mois après sa création, Evelyne transfère dix millions de dollars à la Gécamines. L'origine de ces fonds demeure un mystère. Les dossiers bancaires de l'entreprise attestent qu'il n'y a eu aucune activité sur son compte jusqu'au 9 octobre 2018, lorsqu'un individu, dont nous ne sommes pas parvenus à remonter la trace, crédite le compte de 10,2 millions de dollars en espèces en trois dépôts distincts.

Le lendemain, Evelyne effectue un virement de dix millions de dollars à la Gécamines. Un mois plus tard, l'entreprise publique alloue plusieurs permis miniers à Evelyne dans le cadre d'un contrat prévoyant le paiement de dix millions de dollars de bonus de signature – probablement l'objet des dix millions virés par Evelyne à la Gécamines⁷⁴.

Le contrat accorde à Evelyne des droits sur un ensemble de permis miniers et d'exploitation de rejets⁷⁵. Ces permis sont adjacents, voire empiètent sur certains des plus précieux actifs miniers du pays, dont le projet Kamoto Copper Company (KCC) de Glencore, et se situent dans l'une des zones les plus riches en cuivre et en cobalt de RDC. Ces permis pourraient donc être extrêmement lucratifs, bien que leur valeur véritable doive faire l'objet d'une évaluation plus approfondie des gisements et des rejets.

Lorsque Global Witness et PPLAAF ont contacté Glencore afin de l'interroger sur le chevauchement du permis d'Evelyne sur sa

propre concession, le négociant suisse a affirmé ne pas avoir connaissance de Berros, mais a confirmé qu'ERG possédait Evelyne et les permis miniers associés. Selon notre enquête, ERG aurait acquis des parts sociales au sein de Evelyne entre novembre 2018 et février 2019.

Les modalités de ce contrat entre Evelyne et la Gécamines rappellent certaines transactions de Gertler parmi les plus tristement célèbres du secteur minier congolais.

L'entreprise minière publique Gécamines s'est déjà trouvée au cœur de nombreux contrats de Gertler en RDC, dont la plupart de ceux mentionnés dans la notification de sanctions américaines à l'encontre du milliardaire et de ses sociétés. Entre 2010 et 2012 environ, Gertler a pu acheter des permis miniers de la Gécamines à des prix cassés, parfois pour à peine cinq pour cent de leur valeur marchande estimée, avant

d'amasser d'énormes bénéfices en revendant une partie de ces permis à d'autres entreprises minières.

L'entreprise minière d'État a aussi été suspectée de détourner des fonds publics. Mouillée dans de nombreux scandales de corruption, la Gécamines est décrite par l'ONG Fondation Carter comme une « caisse noire » alimentée par les revenus miniers. Le rapport de référence de l'organisation, *Affaire d'État*, publié en 2017, révèle que près des deux tiers des 1,1 milliard de dollars de revenus auxquels la Gécamines pouvait contractuellement prétendre entre 2011 et 2014 ne peuvent être tracés de façon fiable dans les comptes de l'entreprise d'État⁷⁶. Le rapport *Distributeur automatique du régime* de Global Witness, également paru en 2017, a permis lui aussi d'estimer que plus de 750 millions de dollars de revenus miniers versés par diverses entreprises à la Gécamines et à l'administration fiscale entre 2013 et 2015 ne sont jamais parvenus au Trésor public⁷⁷.

Des fonctionnaires congolais, y compris le président de la Gécamines Albert Yuma, ont

inlassablement défendu Gertler et ses contrats miniers en RDC⁷⁸, en dépit des recherches menées par l'Africa Progress Panel, qui démontrent que cinq ventes d'actifs sous-évalués de la Gécamines à Gertler ont suffi à faire perdre au pays près de 1,4 milliard de dollars de revenus potentiels⁷⁹.

Plusieurs de ces contrats ont été conclus à la veille des élections de 2011. Les médias de l'époque sous-entendent que les recettes d'au moins une de ces ventes d'actifs à Gertler ont été affectées au financement de la campagne électorale de Kabila⁸⁰.

Dans le cas de ce nouveau contrat de 2018, Evelyne a acquis un ensemble de permis miniers pour une somme plutôt modique, à peine un mois avant les élections de décembre 2018. Tout comme lors des précédentes opérations de Gertler, les permis d'Evelyne ont été octroyés à l'abri des regards, et les contrats n'ont été rendus publics qu'un an après leur attribution. Et tout comme en 2010-2012, les actifs miniers semblent avoir été très rapidement revendus à une multinationale.

Les implications de ces ventes sont très graves. L'accord passé avec Evelyne et ses similitudes avec les événements de 2010-2012 laissent supposer que Gertler, par l'intermédiaire de son mandataire Berros, aurait de nouveau pu gérer des actifs miniers en RDC. Si ces suppositions se confirment, cela impliquerait que Gertler est toujours connecté aux réseaux d'influence congolais, et qu'en dépit des sanctions qui le frappent, il conserve un accès privilégié aux richesses minières du pays.

Berros a confirmé à Global Witness et PPLAAF que sa société Evelyne a bien reçu des permis miniers un mois à peine après sa constitution, et son avocat a indiqué qu'il en était toujours l'administrateur, un représentant légal, et un associé. Berros a ajouté que les fonds utilisés pour payer le bonus de signature provenaient d'un prêt de Ruben Katsobashvili, le soi-disant

milliardaire russe, sous forme « d'avance de trésorerie ». Ni Global Witness ni PPLAAF n'ont pu consulter ces accords de prêt.

Glencore a affirmé à Global Witness et PPLAAF qu'elle n'avait aucun rapport avec les transactions conclues entre la Gécamines, Evelyne et ERG. Glencore a ajouté avoir exercé son devoir de vigilance à l'égard d'Evelyne (dans la mesure où Glencore a acheté à la Gécamines des permis adjacents à ceux d'Evelyne), et n'avoir identifié aucune implication de personne sanctionnée au sein de l'entreprise.

Interrogée sur la propriété d'Evelyne, la société minière kazakhe ERG a déclaré que cette information était « privée et confidentielle », se refusant à tout autre commentaire. Compte tenu des antécédents d'ERG en matière de rachats d'entreprises appartenant à Gertler, l'affirmation de Glencore selon laquelle ERG serait le nouveau propriétaire d'Evelyne et de ses permis miniers soulève d'importantes préoccupations.

Gertler a déclaré n'avoir jamais eu connaissance de l'accord portant sur Evelyne.



Elie-Yohann Berros a reçu 10 millions de dollars déposés en espèces sur le compte en banque d'Evelyne. Il a utilisé l'argent pour acheter des permis miniers à la Gécamines, alors qu'il n'a aucune expérience préalable en RDC ou dans le secteur minier. *Instagram.*

Des paiements secrets à la Gécamines en échange de nouveaux droits miniers

Certains documents examinés par Global Witness et PPLAAF suggèrent qu'une autre société possiblement liée à Gertler a également fait l'acquisition d'un permis minier en 2018, à la veille des élections.

Selon ces documents, une société dénommée Interactive Energy Russia, appartenant à Katsobashvili (le fameux prétendu milliardaire russe déjà propriétaire d'Interactive Energy Suisse), a discrètement racheté les permis miniers congolais d'un projet d'exploitation des rejets nommé Kakanda pour 75 millions de dollars.

Les porte-paroles de Katsobashvili nous ont confirmé que cet accord a eu lieu en 2018 et que la société avait bien versé la totalité du montant à l'entreprise publique minière Gécamines en échange des droits d'exploitation de Kakanda pour « une période limitée dans le temps ». Les autorités congolaises n'ont jamais officiellement confirmé cette transaction, et le contrat n'a jamais été rendu public, alors même que la loi congolaise l'exige.

Interactive Energy Russia est constituée en RDC en février 2018 par Ruben Katsobashvili ; le registre de la société fait état d'activités minières. Le représentant de Katsobashvili déclare que la société a été créée suite à « l'échec » d'Interactive Energy RDC. Mais une fois encore, peu d'éléments viennent étayer la légitimité de l'entreprise, et il semblerait plutôt qu'il s'agisse d'une société-écran visant à faire transiter des fonds. Interactive Energy Russia n'a aucune présence sur internet, et son compte libellé en dollars ne témoigne d'aucune activité entre août et septembre 2018, si ce n'est le virement à la Gécamines.

Sur un total de 75 millions de dollars versés par Interactive Energy Russia à la Gécamines en échange de droits miniers, PPLAAF et Global

Witness sont uniquement parvenus à suivre la trace de 15 millions, qui auraient transité par le réseau de société d'Interactive Energy.

Plus spécifiquement, les 15 millions de dollars versés à l'entreprise d'Etat proviennent de deux sources : un individu intraçable qui dépose 9,5 millions de dollars en espèces sur le compte d'Interactive Energy Russia le 16 août 2018, et Rulco, qui transfère 5,7 millions de dollars supplémentaires de façon détournée, en passant par une série de comptes en euros et en dollars détenus par Interactive Energy Russia et sa société sœur Interactive Energy DRC entre juillet et août 2018.

Interactive Energy DRC est la filiale d'Interactive Energy AG, la société liée à Johan Shimon Lamant et constituée en Suisse de façon anonyme.

Pour rappel, selon les conclusions de notre enquête, Rulco est l'entreprise spécialisée dans les infrastructures, partie intégrante du réseau, et dans laquelle une entité contrôlée par Gertler détenait des parts jusqu'en 2017.

La Gécamines a reçu 5,7 millions de dollars de Rulco en trois versements étalés sur à peine un mois. De toutes les opérations épluchées par Global Witness et PPLAAF dans le cadre de cette enquête, ce sont ces versements qui présentent les signes les plus fragants d'un montage de blanchiment d'argent.

Tout d'abord, Rulco a envoyé 5,1 millions d'euros sur le compte Afriland Bank libellé en euros d'Interactive Energy Russia. Cet argent est ensuite viré sur le compte en euros d'Interactive Energy DRC, avant d'être renvoyé à Interactive Energy Russia le 23 août 2018, cette fois-ci sur son compte en dollars. Grâce au taux de change de l'époque, les 5,1 millions d'euros deviennent 5,7 millions de dollars par simple virement, et s'ajoutent aux 9,5 millions de dollars déposés par l'individu intraçable, avant que le total soit transféré, en dollars, à la Gécamines.

Cette série de transferts alambiqués entre différents comptes, chacun détenu par une incarnation distincte d'Interactive Energy, n'a d'autre but que de cacher la source primaire des fonds. Cette méthode, appelée « layering », est l'une des signatures du blanchiment d'argent. Elle complexifie considérablement la tâche des banques, des entreprises et des enquêteurs chargés de retracer l'origine et de la destination des fonds. La banque qui traite le virement de 15 millions de dollars vers la Gécamines aurait ainsi à mener des recherches approfondies sur l'origine de plusieurs virements avant de découvrir que Rulco est à l'origine d'une partie des fonds. Puis creuser plus loin encore pour mettre à jour les liens de l'entreprise avec Gertler.

D'après leurs relevés bancaires, ce procédé permet également à Rulco et Interactive Energy de convertir des montants astronomiques de l'euro au dollar, sans que cela semble alerter les banques et banques correspondantes impliquées (voir l'encadré sur Afriland Bank et ses banques correspondantes).

Récapitulons : deux entités détenant des comptes à Afriland – Evelyne et Interactive Energy Russia – auraient effectué des versements aussi opaques que faramineux à la Gécamines en contrepartie de droits miniers peu de temps avant les élections de 2018. Ces deux entités auraient des liens circonstanciés avec Gertler à travers un réseau de prête-noms et de sociétés mandataires.

Rulco a déclaré à Global Witness et PPLAAF que le paiement de cinq millions d'euros effectué à Interactive Energy Russia faisait également partie de l'accord de prêt conclu entre les deux sociétés, et qu'elle n'avait aucune idée de la façon dont ces fonds avaient été alloués ou transférés entre les différents comptes du réseau Interactive Energy. Les représentants de la société ont ajouté qu'ils n'avaient pas connaissance de la relation entre Interactive Energy et la Gécamines.

De son côté, Interactive Energy a affirmé à Global Witness et PPLAAF que le prêt de Rulco constituait une « avance sur de futures opérations » d'Interactive Energy Russia en rapport avec le contrat de Kakanda. Cette déclaration laisse entendre que Rulco était bien au courant des investissements miniers en cours d'Interactive Energy.

Le représentant d'Interactive Energy Russia a confirmé que les fonds alloués au contrat provenaient bien de Rulco ainsi que d'une contribution personnelle de Katsobashvili, issue des dividendes de sa prétendue société en RDC. Interactive Energy Russia a nié avoir le moindre lien avec Gertler et a déclaré ne pas non plus être impliquée dans l'accord de Kakanda avec la Gécamines. Gertler a démenti avoir eu connaissance des affaires d'Interactive Energy Russia en RDC.

Enfin, les représentants d'Interactive Energy AG ont déclaré que les fonds transférés à Interactive Energy RDC faisaient partie d'un accord de prêt annulé peu de temps après le transfert.

L'ombre des sanctions américaines plane sur les géants miniers partenaires de Gertler ou de ses sociétés affiliées

En sanctionnant Gertler, le Trésor américain a créé une onde de choc sur l'ensemble du secteur minier de RDC. Une figure prépondérante du milieu venait d'être exclue du système financier international. Faire des affaires avec elle devenait extrêmement difficile. Pourtant, des éléments suggèrent que Gertler et ses partenaires ont utilisé Afriland Bank, une banque commerciale congolaise offrant la possibilité de faire des transactions en dollars et en euros, afin de tenter d'obscurcir des activités potentiellement sanctionnées.

Selon les preuves collectées, ce serait l'option retenue par le milliardaire afin de poursuivre ses activités d'intermédiaire dans les domaines

douanier et logistique pour le compte de grandes entreprises minières en RDC.

Le riche filon de cuivre d'Afrique centrale, la Copperbelt, couvre une large bande dans les provinces méridionales de RDC, anciennement connue sous le nom générique de Katanga. Dans les années qui ont suivi la Deuxième guerre du Congo, alors que l'économie congolaise se libéralisait, de grandes entreprises minières ont commencé à affluer vers le Katanga en quête de gisements de cuivre, dont la région est réputée pour la pureté. Malgré des prix fluctuants, la révolution de la « green tech » entraîne une montée en flèche de la demande de cobalt, un produit dérivé du cuivre indispensable à la fabrication de batteries.

La République démocratique du Congo abrite plus de la moitié des réserves mondiales identifiées de cobalt, et est devenu un investissement rentable pour les multinationales prêtes à relever les défis technologiques et politiques que représente l'investissement dans le pays. Au fil des années, plusieurs géants de l'industrie se sont installés dans la Copperbelt congolaise, parmi lesquels le négociant en matières premières suisse Glencore, l'entreprise minière kazakhe ERG et le consortium chinois Sicomines. Chacune de ces entreprises a acheté et détient encore aujourd'hui des mines de cuivre et de cobalt dans l'ancienne province du Katanga.

Global Witness et PPLAAF ont découvert que la Sicomines et ERG, deux des principaux producteurs de cuivre et de cobalt de la région, ont poursuivi leurs activités avec des sociétés contrôlées, ou probablement contrôlées par Dan Gertler. Ces affaires ont continué au moins jusqu'aux premiers mois de 2019 – plus d'un an après qu'il a été sanctionné. Ces deux sociétés minières pourraient s'être exposées elles-mêmes à des sanctions américaines si elles ont apporté un quelconque soutien financier ou matériel aux entreprises de Gertler. Et selon notre enquête, elles l'auraient justement fait⁸¹.



Un tapis convoyeur achemine des morceaux de cobalt dans une usine de Lubumbashi. La RDC abrite près de 50 % des réserves mondiales de cobalt. *Samir Tounsi/AFP via Getty Images.*

Karibu Africa Services est une agence de services douaniers et logistiques sanctionnée en juin 2018 pour avoir été « détenue ou contrôlée par [Dan] Gertler ou l'une de ses entreprises » selon le Trésor américain. Les propriétaires de la société étaient Didier Bazola Phola et Médard Palankoy Lakwas, deux anciens administrateurs d'entreprises affiliées à Gertler, ainsi que Gino Petralia, administrateur de plusieurs entreprises du groupe Fleurette, selon Africa Intelligence. Ces individus auraient été mandatés par Gertler pour agir en son nom. Les administrateurs de Karibu Africa Services, Alain Mukonda, Simon Niaku et Erick Tshimanga ont tous les trois aidé le milliardaire ou ses complices à mettre sur pied le nouveau réseau d'entreprises congolaises à la suite de l'annonce des sanctions. Les représentants de Karibu Africa Services et de Gertler ont déclaré à Global Witness et PPLAAF que Gertler avait cessé d'être impliqué avec l'entreprise une fois celle-ci revendue à Bazola, Palankoy et Petralia en septembre 2017. Ils ont déclaré qu'un an plus tard, la vente avait été annulée à cause des sanctions, et l'entreprise restituée à une société de Gertler, avant d'être mise en liquidation en fin d'année 2018. Toujours selon eux, la société aurait alors arrêté ses activités « en dollars ou dans toute autre devise ; elle ne menait plus aucune activité ».

Les documents bancaires de Karibu montrent que l'entreprise avait plusieurs clients avant

d'être sanctionnée, y compris la Sicominex et une filiale d'ERG nommée Frontier. ERG est une société minière kazakhe. Global Witness et PPLAAF ont obtenu des informations selon lesquelles la société aurait racheté Evelyne, et ferait actuellement l'objet d'une enquête du SFO pour corruption présumée. La Sicominex est une joint-venture minière sino-congolaise intégrant un accord « ressources contre infrastructures » d'une ampleur considérable⁸². Le contrat avec Sicominex est conclu en 2007, époque à laquelle Gertler commençait à passer des marchés avec de grandes multinationales. Pourtant, le présent rapport constitue la première trace écrite attestant d'une collaboration entre la Sicominex et Gertler.

D'après les documents bancaires vus par PPLAAF et Global Witness, Karibu aurait pu effectuer des virements au nom de la Sicominex et de Frontier (la filiale d'ERG) entre février et juin 2018. Karibu a versé des centaines de milliers de dollars au nom de chaque entreprise à destination d'agences de contrôle des exportations et de recouvrement de l'impôt. Selon une source du milieu, les entreprises comme Karibu facturent souvent d'importants paiements initiaux aux entreprises minières, puis procèdent au paiement de leurs frais de douane respectifs auprès des agences étatiques, tout en retenant une commission en échange de leurs services. La plupart des entreprises minières utilise les services de tels intermédiaires pour sous-traiter et simplifier un processus d'import-export alambiqué, qui peut s'avérer particulièrement complexe et coûteux en RDC s'il n'est pas géré dans les règles⁸³.

Les documents bancaires indiquent que des paiements libellés en dollars sont effectués vers et en provenance de Karibu, par le biais d'un compte en dollars détenu à Afriland Bank en RDC. La banque a maintenu un compte en dollars au moins jusqu'à avril 2019. En procurant à une entité sanctionnée un compte en dollars, Afriland pourrait s'exposer à des sanctions en vertu de la loi Global Magnitsky dans le futur⁸⁴.

Si Karibu n'est pas explicitement mentionnée lors de la première série de sanctions américaines en décembre 2017, ses actionnaires Didier Bazola et Médard Palankoy sont tous deux des associés de Gertler, et ont dans le passé dirigé plusieurs de ses entreprises. À partir de décembre 2017, la mise en œuvre de mesures de vigilance minutieuses à l'égard de Karibu Africa Services aurait permis d'identifier que l'entreprise présentait un risque élevé d'être affiliée à Gertler, individu sanctionné par l'administration américaine^{85 86}. D'après des relevés bancaires et une source proche du dossier, certaines grandes sociétés minières comme Glencore ont effectivement cessé leur relation commerciale avec Karibu Africa Services dès l'annonce des sanctions à l'encontre de Gertler.

Pourtant, ERG et Sicominex semblent avoir attendu que Karibu Africa Services soit expressément sanctionnée par les États-Unis en juin 2018 pour définitivement rompre leurs relations avec l'entreprise⁸⁷. Les documents bancaires montrent que Karibu a interrompu ses paiements au nom d'ERG quelques jours avant la deuxième série de sanctions ; ceux pour Sicominex cesseront un mois plus tard.

Ayant a priori coupé les ponts avec Karibu, Sicominex aurait ensuite commencé à utiliser les services douaniers d'une nouvelle entreprise nommée Copperline SAS, d'après ses dossiers bancaires. Environ à la même époque, Copperline a commencé à transférer des fonds vers, ou au nom d'ERG, bien que la nature de ces transactions n'est toujours pas claire. Les preuves recueillies par Global Witness et PPLAAF laissent à penser que Copperline pourrait non seulement être, elle aussi, une entité contrôlée par Gertler, mais qu'elle aurait été spécifiquement créée dans le but de se substituer à Karibu suite aux sanctions qui l'ont frappées.

Copperline SAS a été créée le 21 juin 2018, soit six jours après que Karibu a été désignée comme entité sanctionnée. Les documents de la société attestent que ses actionnaires sont Zephyrin

Bazola et Joseph Bazola, frères de Didier Bazola, lui-même copropriétaire de Karibu et associé de Gertler. À en croire leurs profils sur les réseaux sociaux, certains employés de Karibu sont embauchés par Copperline à l'époque des sanctions. L'un d'eux déclare même sur sa page LinkedIn travailler pour « CopperLine ex-Karibu SARLU ». Une source bien informée dans le milieu fait même référence à Copperline comme étant le « nouveau Karibu ». Gino Petralia, un actionnaire de Karibu Africa Services, devient l'employé de Copperline et reçoit des paiements de l'entreprise fin 2018. Les dossiers bancaires mettent en évidence des versements à plusieurs individus qui recevaient auparavant des paiements de Karibu.

Les représentants de Copperline ont réfuté tout lien entre la société et Gertler ou Karibu, et ont ajouté que l'entreprise n'était nullement impliquée dans le contournement des sanctions américaines. Ils ont reconnu qu'une partie du personnel de Copperline provenait de Karibu, mais ont précisé que d'autres anciens employés de Karibu ont aussi été embauchés par des entreprises concurrentes. Gertler a nié toute implication dans la constitution de Copperline ou dans ses opérations.

Les documents bancaires de Copperline révèlent que l'entreprise a versé des centaines de milliers de dollars pour le compte de la Sicomines entre août 2018 et mars 2019, au minimum. D'autres documents consultés par PPLAAF et Global Witness montrent qu'en février 2019, la Sicomines décaisse plus d'un demi-million de dollars en faveur de Copperline par le biais d'un compte à la Standard Bank de Kinshasa. En avril 2019, Copperline a aussi effectué des paiements vers, ou au nom de Frontier, la filiale d'ERG.

De manière générale, les documents bancaires montrent que Sicomines et la filiale d'ERG ont perpétué leur collaboration avec les agences de services douaniers et logistiques de Gertler après qu'il a été sanctionné, en supplantant Karibu par

Copperline une fois que cette première a été explicitement sanctionnée. Les similitudes au niveau du personnel, des clients et des actionnaires entre Karibu et Copperline indiquent que cette dernière est probablement elle aussi une entreprise contrôlée par Gertler.

À l'évidence, ces facteurs auraient dû pousser Sicomines et ERG à mettre en oeuvre des mesures de vigilance renforcées à l'égard du bénéficiaire final de Copperline. Dans l'hypothèse où Copperline serait effectivement contrôlée par Gertler, ERG et Sicomines pourraient être ajoutées à la liste des entités sanctionnées par l'administration américaine dans le futur.

Les représentants d'ERG ont déclaré que l'entreprise s'engageait à maintenir et respecter toutes les sanctions applicables à ses activités et transactions, et qu'elle a pris toutes les mesures de vigilance nécessaires suite à la désignation de Karibu en tant qu'entité sanctionnée. La Sicomines a également affirmé avoir mis un terme à toutes ses activités commerciales avec Karibu à la suite des sanctions américaines, et n'avoir été en possession « d'aucune information » indiquant que Copperline était contrôlée par une entité sanctionnée.

Global Witness et PPLAAF ne prétendent pas que Karibu ou Copperline sont des sociétés écrans. Divers éléments prouvent que les deux sociétés mènent d'importantes activités de services douaniers pour le compte de grandes multinationales.

ERG sous le coup d'une enquête pour corruption au Royaume-Uni

Depuis avril 2013, ERG fait l'objet d'une enquête officielle en Angleterre du Serious Fraud Office (SFO) pour violation présumée de la loi anti-corruption britannique (Bribery Act).⁸⁸ Plusieurs sources, dont la presse, indiquent que l'enquête du SFO s'intéresse notamment à la façon dont ERG aurait fait l'acquisition de ses actifs miniers en RDC. Ces dires ont été confirmés par un avocat du SFO lors d'un procès lié à l'affaire ERG en

2020.⁸⁹

Entre 2010 et 2012, ERG (ENRC à l'époque des faits) acquiert des parts dans plusieurs actifs miniers, directement auprès de sociétés de Gertler, ou encore en rachetant l'une de ses entreprises.⁹⁰ Gertler a précédemment acheté ces parts à prix cassé auprès de la Gécamines. Pour l'une d'entre elles, la transaction a d'ailleurs été financée grâce à un prêt d'ENRC, avant que cette dernière ne lui rachète plein pot ces mêmes participations. Une véritable aubaine pour Gertler, qui rafle plusieurs millions de dollars de bénéfices sans prendre le moindre risque.⁹¹

Les documents judiciaires tirés d'une affaire jugée en 2018 par la Haute Cour de justice nous apprennent que les propres avocats d'ERG s'inquiètent d'un versement effectué par leurs clients. Trente-cinq millions de dollars virés à Gertler à l'époque de leurs principaux contrats entre 2010 et 2012 auraient pu avoir vocation à soudoyer de hauts fonctionnaires congolais.⁹²

Glencore fait abstraction des sanctions contre Gertler

Glencore, dont les liens avec Gertler remontent à 2007, a continué ses versements contractuels controversés en dépit des sanctions américaines. Glencore est une multinationale anglo-suisse spécialisée dans le négoce de matières premières, cotée à la Bourse de Londres et classée comme la plus importante société minière et métallurgique au monde en termes de revenus en 2018⁹³. L'entreprise produit et commercialise des matières brutes comme les métaux, les minéraux, le pétrole, le charbon et le coton. Reuters la décrit comme « la plus grosse entreprise dont vous n'avez jamais entendu parler »⁹⁴.

Vers 2007, Glencore a commencé à braquer son attention sur la RDC⁹⁵. Le pays entre alors dans une période de paix relative après des années de guerre civile et offre des opportunités d'investissements alléchantes dans le secteur du cuivre, dont le prix s'est envolé dès le début des

années 2000. Glencore a mis la main sur certains des principaux actifs cuprifères du pays entre 2007 et 2012⁹⁶. La valeur de ces mines ne fera qu'augmenter à mesure que le cours du cobalt s'envolera⁹⁷.

Le géant s'est offert des parts dans deux mines parmi les plus précieuses de RDC (KCC et Mutanda) en s'associant à Gertler⁹⁸, qui a conditionné l'accès aux puissantes élites du pays⁹⁹. Ivan Glasenberg, le PDG de Glencore, aurait reconnu lors d'une interview accordée à Bloomberg que la capacité de son entreprise à travailler en RDC dépendait presque exclusivement du bon vouloir de Gertler¹⁰⁰.

Depuis au moins 2011, Glencore est confrontée aux questions indiscretes de Global Witness et d'autres au sujet de ses relations avec Gertler¹⁰¹¹⁰². La pression est montée d'un cran fin 2016 lorsque le département de la Justice américaine et la Securities and Exchange Commission (SEC) publient un exposé des faits¹⁰³ lié à une affaire de corruption de fonctionnaires étrangers à l'encontre du fonds spéculatif Och-Ziff, un autre partenaire de Gertler en RDC¹⁰⁴. Ce document décrit la façon dont un « homme d'affaires israélien notoire »¹⁰⁵ – tournure qui peine à cacher l'identité de Gertler – a payé des millions de dollars de pots-de-vin à des dirigeants congolais pour le compte de ses clients



Malgré les sanctions, Gertler continue de recevoir de colossales royalties tirées de la mine de cuivre et de cobalt Mutanda exploitée par Glencore en RDC. *Simon Dawson/Bloomberg via Getty Images*

internationaux¹⁰⁶. Gertler n'est pas partie dans le cadre de cette affaire.

Avec la couverture médiatique générée par l'affaire, les partenariats avec Gertler deviennent insoutenables. En février 2017, Glencore rachète pour presque un milliard de dollars¹⁰⁷ les parts du milliardaire dans les deux mines dont ils se partagent la propriété.

Pour autant, leur relation ne s'est pas arrêté là. Gertler était et demeure partie prenante de plusieurs contrats lui conférant le droit à des millions de dollars de versement de royalties provenant de Mutanda et KCC¹⁰⁸. Les royalties sont une redevance minière basée sur un pourcentage des revenus générés par la production de minerais.

Gertler a obtenu ses droits sur les royalties de KCC grâce à un accord de prêt opaque conclu dans l'ombre fin 2012. L'une de ses sociétés a alors octroyé un prêt de pratiquement 200 millions de dollars à la Gécamines¹⁰⁹. Ce prêt est partiellement garanti par les droits de la Gécamines à toucher le paiement des royalties découlant du projet KCC détenu par Glencore. En d'autres termes, en cas de défaut de paiement de la Gécamines, l'entreprise publique devra céder ses droits à la redevance minière à l'une des entreprises de Gertler. C'est précisément ce qui s'est produit début 2015. Depuis lors, Gertler possède les droits à percevoir la redevance minière du projet KCC de Glencore, représentant 2,5 % du chiffre d'affaires de KCC. Il a conservé ces droits au-delà du rachat de ses parts dans la mine en février 2017.

Dès que Gertler est en possession des droits sur les royalties de KCC début 2015, Glencore lui a versé un généreux paiement initial au titre de cette redevance, selon Bloomberg¹¹⁰. « Si Glencore avait viré un tel paiement initial à la Gécamines, l'entreprise publique aurait pu rembourser son emprunt à Gertler, et les royalties aurait continué à affluer dans les caisses de l'État », rapporte Bloomberg.

Gertler détient aussi les droits aux royalties de Mutanda, une autre mine de Glencore, depuis son rachat des parts de la Gécamines dans le projet en 2011. De même, il conserve ces droits après que Glencore a mis la main sur sa participation dans la mine en 2017¹¹¹.

C'est ainsi que Glencore continue à verser à Gertler des revenus colossaux depuis 2017. L'organisation belge Resource Matters, spécialisée dans la transparence du secteur des ressources naturelles en RDC, estime qu'en 2018 uniquement, Glencore devait 110 millions de dollars de royalties aux sociétés affiliées à Gertler. Pour le milliardaire, c'est l'équivalent d'un versement de 300 000 dollars par jour toute cette année-là¹¹².

Les paiements des royalties par les filiales congolaises de Glencore sont toujours effectués en dollars. L'annonce de sanctions à l'encontre de Gertler en décembre 2017 représente un choix cornélien pour Glencore : doit-il cesser tout paiement à son principal partenaire économique en RDC, ou prendre le risque de subir le courroux de l'administration américaine en poursuivant ses versements à Gertler¹¹³ ?

Après mûre réflexion, Glencore a interrompu les paiements de royalties au cours du premier trimestre 2018. La riposte de Gertler a été immédiate. En avril 2018, il a traduit Glencore devant les tribunaux au Royaume-Uni, à Hong Kong et en RDC, l'a menacé de geler toutes ses opérations au Congo et lui a réclamé plus de trois milliards de dollars de dommages et intérêts¹¹⁴. L'hégémonie de Gertler en RDC est restée considérable, et Glencore s'est retrouvé contraint d'envisager que ses mines de KCC et Mutanda puissent être saisies par l'État congolais. Cette hypothèse confronterait Glencore à la perte de ses précieux actifs miniers, mais aussi à l'éventualité d'un contentieux juridique de longue durée contre le gouvernement congolais, sans garantie d'une résolution en sa faveur. Un tel scénario n'a rien de rocambolesque. En 2010, le gouvernement congolais a déjà saisi les actifs

d'un autre géant minier avant de les revendre pour une bouchée de pain... à Gertler¹¹⁵.

Les considérations théoriques de Glencore à la suite des sanctions sont devenues de plus en plus concrètes. L'entreprise avait donc deux options : reprendre le paiement des royalties au risque de provoquer l'ire des autorités américaines, ou filer droit mais encourir la perte de précieuses mines de cuivre et de cobalt en RDC.

Le 15 juin 2018, après quelques mois de négociations, Glencore a choisi l'Israélien plutôt que les Américains et a relancé les versements de royalties, cette fois-ci en euros plutôt qu'en dollars¹¹⁶. Glencore a annoncé sa résolution dans un communiqué de presse en déclarant que cet arrangement « répondrait de façon appropriée à toutes les obligations applicables en matière de sanctions [américaines] »¹¹⁷.

L'OFAC, l'organisme dont émane les sanctions, ne précise pas publiquement si les paiements en euros respectent bien les termes des sanctions appliquées en vertu de la loi Global Magnitsky. Néanmoins, il a désigné 14 nouvelles entités affiliées à Gertler dans les quelques heures qui ont suivi l'annonce de Glencore. Parmi ces nouvelles entreprises sanctionnées, on retrouve Ventora Development SASU, une société congolaise créée par Mukonda qui devait justement commencer à recevoir les paiements de royalties de Glencore libellés en euros¹¹⁸.

Selon le décret présidentiel 13818 en vertu duquel Gertler est sanctionné, toute personne qui « aide matériellement, parraine ou fournit un soutien financier, matériel ou technologique pour des biens ou services à » une personne sous le coup de sanctions américaines pourrait elle-même voir ses biens et intérêts bloqués par les Etats-Unis¹¹⁹. Ces paiements soulèvent la possibilité que Glencore puisse être ajoutée à la liste des entités sanctionnées par les Etats-Unis dans le futur.

À peine quelques semaines plus tard, en juillet 2018, le département de la Justice américain a ordonné à Glencore la production de documents afférant à ses opérations en RDC (ainsi qu'au Nigéria et au Venezuela). Cette ordonnance est intervenue dans le cadre d'une enquête sur la conformité du géant minier vis-à-vis des lois américaines sur les pratiques de corruption à l'étranger (*Foreign Corrupt Practices Act*) et le blanchiment d'argent¹²⁰. Plus r

écemment, le Royaume-Uni et la Suisse ont également ouvert des enquêtes pénales sur les relations d'affaires de Glencore.

Pendant ce temps pourtant, les versements de royalties de Glencore aux entreprises de Gertler ont continué. Les dossiers bancaires de l'entité sanctionnée Ventora Development indiquent que la société a reçu 13,3 millions d'euros (15,5 millions de dollars) de paiements de royalties libellés en euros en provenance de Mutanda entre le 27 et le 30 juillet 2018. Le 22 juin de la même année, les documents bancaires attestent d'un virement de 4,6 millions d'euros (5,3 millions de dollars) envoyé une semaine après la résolution du litige entre Gertler et Glencore¹²¹. Ce virement semble correspondre au paiement unique de 4,6 millions d'euros (5,3 millions de dollars) effectué par Mutanda et mentionné dans l'annonce de résolution de Glencore.



Le géant des matières premières Glencore continue de remplir les poches de Gertler. iStock/thamerpic.

Glencore nous a répondu que la société « avait soigneusement examiné ses options juridiques et commerciales dans le cadre de son litige avec Ventora, et considéré que la seule option viable pour éviter le risque de saisie de ses actifs en RDC » était de payer « les royalties dans une devise autre que le dollar américain, sans impliquer de personnes américaines ».

CES BANQUES QUI FERMENT LES YEUX

Le nouveau réseau de sociétés de Gertler et sa capacité à faire circuler des millions de dollars en RDC et à l'étranger repose largement sur les faiblesses des réglementations bancaires congolaises et la négligence d'institutions financières dotées de faibles règles de conformité. Une fois encore, les mouvements de millions de dollars en argent liquide de sources non vérifiées semblent ne pas avoir été remarqués ou même ignorés.

Afriland First Bank : le facilitateur

Dans notre affaire, Afriland First Bank en RDC est l'exemple le plus criant des faiblesses des réglementations bancaires. Selon les documents et les témoignages réunis par PPLAAF et Global Witness, la haute direction d'Afriland RDC aurait non seulement eu connaissance du dispositif mis en oeuvre par le réseau de mandataires de Gertler, mais semble aussi avoir activement contribué à le mettre en place.

Afriland, dont le siège est basé au Cameroun, a ouvert une filiale en RDC en 2006. Il s'agit d'une des plus grosses banques commerciales d'Afrique francophone, avec des filiales déployées sur le continent¹²². Le fondateur de la banque, Paul Fokam Kammogne, est un homme d'affaires camerounais de premier plan¹²³. Il a également fondé Vox Africa, un célèbre média africain basé à Londres, ainsi qu'une université à Yaoundé. Du reste, Fokam a également écrit plusieurs ouvrages sur les défis du développement en Afrique¹²⁴.

L'agence kinoise d'Afriland est dirigée par Patrick Kafindo, qui a directement supervisé les comptes de Gertler, client de longue date de l'institution, ainsi que ceux de plusieurs de ses associés. Kafindo a personnellement géré l'essentiel des comptes suspects, et c'est sous sa direction qu'Afriland RDC a hébergé au moins 20 comptes impliqués dans le réseau de Gertler. Pour ne donner qu'un exemple flagrant, la banque permet à Karibu Africa Services, entité pourtant sanctionnée, de détenir un compte en dollars et d'effectuer des transactions en dollars. Afriland a également consenti à ce que d'énormes sommes soient déposées en espèces dans sa banque, a priori sans vérifier la légitimité de la source ou de la destination des fonds. Des documents démontrent que les comptes que Global Witness et PPLAAF sont parvenus à associer à Gertler sont restés actifs au moins jusqu'à mai 2019. Il est donc probable que la banque ait donc fait affaire avec des entités sanctionnées, parfois en dollars, pendant au minimum un an, mais probablement plus.

Dans une interview accordée en Belgique en septembre 2018, le Président congolais Félix Tshisekedi a déclaré que son gouvernement pouvait compter sur le soutien d'Afriland, et qu'il avait récemment rencontré son PDG¹²⁵. De tels propos illustrent la vitesse impressionnante à laquelle la banque s'est développée en RDC ces dernières années. Notre enquête montre que Dan Gertler et ses supposés mandataires pourraient en partie expliquer comment cette banque, jusque-là très peu connue et plutôt milieu de gamme, a pu grossir au point d'être citée par le Président de la RDC.

L'année où Gertler et les diverses entités citées dans ce rapport commencent à utiliser les services d'Afriland RDC, les revenus de la banque explosent. D'après les comptes annuels d'Afriland en 2017, les dépôts des entreprises dépassaient à peine les 31 millions de dollars. L'année suivante, de nouveaux comptes, vraisemblablement contrôlés par Gertler et ses supposés mandataires représentent la somme extraordinaire de 77 millions de dollars – soit à eux-seuls le double des dépôts totaux de l'année précédente.

Ainsi, 2018 était une très belle année pour Afriland. Les bénéfices de la banque ont augmenté de près de 350 % en un an.

Les relevés de compte d'Afriland montrent également qu'elle a fait des prêts généreux en faveur de la Gécamines. En 2018, la banque a prêté 20 millions de dollars à l'entreprise minière publique. Le prêt figure également dans le rapport annuel de la Gécamines en 2018, mais contrairement à la plupart des autres emprunts, l'entreprise ne donne aucun détail sur les clauses ou l'objet de celui-ci.

Paul Fokam, le fondateur de la banque, est membre du conseil d'administration d'Afriland RDC aux côtés de plusieurs autres dirigeants d'Afriland Cameroun. Au vu de l'augmentation des revenus d'Afriland RDC, il est plausible que le



Le Président Félix Tshisekedi cite Afriland Bank lors d'une interview télévisée en septembre 2019. *TV5 Monde*.

siège de la banque ait eu vent du montage mis en place à Kinshasa.

Afriland RDC conteste toute allégation de malversations et déclare que « la banque n'a violé aucune clause de l'OFAC et n'a aidé aucun de ses clients à contourner les sanctions américaines ». Si les banques non américaines ne sont pas liées par les sanctions américaines, Resource Matters suggère que « même les banques non américaines déclineront fort probablement de traiter des transactions en dollars impliquant des entités sanctionnées ». ¹²⁶ Et en effet, Afriland semble montrer qu'elle fait exactement cela : elle a affirmé que tous les comptes liés à une entité sanctionnée sont gelés et surveillés. Cependant, la banque a refusé de livrer davantage de commentaires sur « des informations confidentielles sur les comptes de ses clients ». La banque a ajouté qu'elle se conforme à toutes les procédures du GAFI et spécifiques à la connaissance de sa clientèle (procédures dites KYC), et que sa direction ignorait fournir des services à de quelconques représentants de Gertler. Elle a enfin précisé ne pas avoir contribué à superviser ou ouvrir de comptes suspects.

Au bas mot, Global Witness et PPLAAF pensent qu'Afriland RDC devrait enquêter pour savoir si elle a échoué à se conformer aux normes de vigilance à l'égard de sa clientèle (CDD) afin de s'assurer qu'elle ne facilite pas le blanchiment d'argent, comme l'exigent les « Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux » du Groupe d'action financière (GAFI) ¹²⁷. Afriland ne semble pas avoir mis en place de procédures de vigilance relatives à sa clientèle, ou alors elle les a ignorées.

Le devoir de vigilance relatif à la clientèle est la procédure utilisée par les banques pour prendre les mesures nécessaires visant à vérifier l'identité de leurs clients, comprendre la nature de leurs activités et à s'assurer, au début de la relation d'affaires puis de façon régulière tout au long de celle-ci, que les activités sont cohérentes avec la connaissance qu'a l'institution financière de son



Une branche d'Afriland First Bank à Kinshasa. Après l'annonce des sanctions contre Gertler, les bénéficiaires d'Afriland RDC ont augmenté de 350 %. *Global Witness*.

client¹²⁸. Dans le cas d'individus comme Gertler, réputé être un proche de Kabila – c'est à dire une personne politiquement exposée (PPE) – les institutions financières devraient également appliquer des mesures de vigilance renforcées. Aucun des éléments collectés par Global Witness et PPLAAF ne laisse penser que de telles mesures ont été prises.

Sur son site internet, Afriland affirme que son « action est guidée pour rendre à l'Africain (sic) sa dignité »¹²⁹. Bien au contraire, notre rapport prouve que la banque a agi de façon à préserver l'influence de Gertler et son accès au système financier international malgré les sanctions américaines.

« Les révélations de Global Witness et PPLAAF au sujet du rôle d'Afriland dans le contournement des sanctions de Gertler sont une piqûre de rappel importante. Le secteur bancaire congolais se trouve au cœur de la corruption systémique et du pillage des ressources naturelles nationales ».

Jean-Jacques Lumumba, lanceur d'alerte congolais qui a exposé des transactions s'élevant à des dizaines de millions de dollars entre la banque BGFI en RDC et des

sociétés contrôlées par des membres du sérail de l'ancien président Kabila.

Le rôle des banques correspondantes

Pour pouvoir traiter des transactions libellées en dollars ou en euros, Afriland collabore avec des banques correspondantes dans les juridictions concernées. Une banque correspondante est un partenaire bancaire qui fournit des services au nom d'autres institutions financières. La correspondance bancaire implique généralement que chacune des banques engagées dans la

relation ouvre un compte dans l'institution partenaire. Ces comptes sont créés pour permettre à la banque nationale d'effectuer des paiements ou des transferts d'argent au nom de la banque étrangère.

Autrement dit, pour qu'Afriland RDC puisse traiter des opérations en dollars ou transférer des dollars à l'étranger, elle a besoin d'une banque correspondante basée aux États-Unis, ou du moins d'une banque autorisée à commercer en dollars. Selon son rapport annuel de 2018, Afriland RDC détient des comptes auprès d'un certain nombre de banques étrangères pouvant faire office de banques correspondantes. Elle possède un compte s'élevant à 22 millions de dollars auprès d'Afriland Cameroun et un autre avec 387 000 dollars à l'agence parisienne de la banque marocaine BMCE. L'institution détient également des comptes libellés en euros à Afriland Cameroun (plus de 10 millions d'euros), à la BMCE (sept millions) et auprès d'une autre banque marocaine dénommée Attijariwafa (1,4 million).

Selon le GAFI, les banques qui établissent des relations de correspondance doivent prendre des mesures de vigilance sur le correspondant (dans notre cas, Afriland), et rassembler suffisamment d'informations sur l'institution pour comprendre ses activités, sa réputation et la qualité du contrôle dont elle fait l'objet¹³⁰. La banque correspondante doit aussi tenir compte de

l'éventualité que l'institution partenaire ait fait l'objet d'enquêtes pour blanchiment d'argent ou de mesures réglementaires¹³¹. Elle doit enfin mener un examen permanent de sa relation d'affaires afin d'assurer que les niveaux de risques restent constants, et que, le cas échéant, des mesures d'atténuation de ces risques soient mises en œuvre¹³².

Les conclusions de notre enquête suggèrent que les banques qui compensent les euros et dollars d'Afriland RDC n'auraient pas appliqué les procédures de vigilance appropriées et n'auraient pas respecté les obligations liées aux sanctions américaines. Les banques ayant compensé des transactions en dollars pour le compte d'Afriland RDC pourraient donc avoir traité des virements liés à Gertler et ses associés, violant ainsi les sanctions dites Global Magnitsky. Quant aux banques ayant traité des transactions libellées en euros, elles auraient dû vérifier que leur partenaire se conformait bien aux normes bancaires internationales, notamment les procédures KYC et de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC).

LE PROBLEME... ET LA FAÇON D'Y REMEDIER

Les États-Unis utilisent les sanctions à la fois comme mesure punitive et comme moyen d'encourager les changements de comportement. D'emblée, nos recherches suggèrent que Dan Gertler n'a pas changé d'un iota. À peine sanctionné, au lieu de se « ranger » et de quitter la RDC, il apparaît qu'il s'est tourné vers une banque accommodante, un réseau de mandataires, et un réseau clandestin complexe commercial et bancaire. Ce réseau l'aurait aidé à contourner les sanctions américaines, tout en continuant possiblement à acquérir des actifs miniers en RDC dans des circonstances douteuses – alors que les sanctions visaient justement à réprimer de telles activités. Il est possible que des personnes sanctionnées soient retirées des listes de désignation si elles corrigent leur ligne de conduite. Mais dans le cas de

Gertler, le bien-fondé de son statut d'individu sanctionné en vertu de la loi Global Magnitsky est irréfutable, du moins jusqu'à ce que les questions soulevées dans ce rapport ne fassent l'objet d'une enquête plus approfondie par les autorités américaines ou autres autorités compétentes.

Au-delà du cas Gertler cependant, notre enquête montre comment les rouages du système financier international peuvent être exploités par des hommes d'affaires pour contourner les mesures de responsabilisation des acteurs financiers. Et ce, même lorsqu'elles sont imposées par la première puissance mondiale. Dans cette affaire, la combinaison de réglementations bancaires laxistes, du secret des affaires et d'artifices judiciaires a permis à un individu sanctionné de continuer à mener ses affaires, notamment en dollars, au mépris des efforts de l'administration américaine pour évincer Gertler du système économique lié au dollar.

Des organisations énoncent sans détour la façon dont certains contrats de Gertler dévastent l'économie de la RDC ; l'Africa Progress Panel, par exemple, dévoile que la RDC a perdu 1,4 milliard de dollars de revenus suite à la sous-évaluation d'actifs miniers vendus à des sociétés offshores liées au milliardaire. Les sanctions américaines visent d'ailleurs spécifiquement à prévenir les impacts délétères du modèle économique de



Dan Gertler visite un site minier congolais en 2012. Malgré les sanctions dont il fait l'objet depuis 2017, le milliardaire israélien n'a pas modifié ses pratiques commerciales. *Simon Dawson/Bloomberg via Getty Images*

Gertler en RDC. Les individus et institutions qui rendent possible et encouragent la poursuite de ces activités doivent eux aussi être tenus responsables du préjudice durable qu'ils infligent indirectement à la République démocratique du Congo, où la grande majorité de la population ne bénéficie toujours pas équitablement des richesses minières du pays.

Le contournement des sanctions et le blanchiment de capitaux nuisent aussi énormément à l'intégrité du système financier international. Le GAFI explique que les activités criminelles comme le blanchiment d'argent écornent la crédibilité des institutions financières concernées et sapent la réputation de fiabilité dont dépendent les transactions financières. De telles activités peuvent aussi entraîner des « variations inexplicables de la demande de monnaie, des risques prudentiels vis-à-vis de la santé financière des banques, des effets de contamination sur des opérations financières légales ou encore un renforcement de l'instabilité des mouvements internationaux de capitaux et des cours de change en raison de transferts transnationaux d'actifs inattendus. Enfin, en récompensant la corruption et le crime, les montages prospères de blanchiment de capitaux portent atteinte à l'intégrité de la société dans son ensemble, compromettent ainsi la démocratie et l'Etat de droit »¹³³.

Il convient de reconnaître le mérite du Trésor américain, qui a pris des mesures pour limiter les effets négatifs des affaires de Gertler en RDC, non seulement en sanctionnant ses sociétés et lui-même, mais également en menant des enquêtes sur deux de ses partenaires commerciaux, Och-Ziff et Glencore. Il est tout aussi encourageant que le SFO britannique mène une enquête sur la propriété des contrats conclus entre Gertler et un autre géant du secteur, ERG.

Les autorités compétentes sur les autres territoires concernés, y compris, sans toutefois s'y limiter, en RDC, en Israël et en Suisse, doivent à leur tour prendre des dispositions pour

enquêter et, en cas de preuve avérée de malversations, poursuivre en justice les individus et sociétés mêlés à des affaires suspectes liées aux ressources naturelles et à Dan Gertler en RDC. Les divers régimes de sanctions ne l'ayant pas encore fait devraient envisager d'ajouter Gertler et ses sociétés à leur registre d'entités faisant l'objet de sanctions.

L'Union Européenne en particulier devrait réexaminer la pertinence de son régime de sanctions. Après tout, une fois Gertler sanctionné par les États-Unis, il a suffi à Glencore de basculer ses exorbitants paiements de royalties du dollar à l'euro. La zone euro ne peut rester passive alors que sa devise est utilisée pour saper des sanctions américaines dont la finalité est de préserver l'intégrité du système financier. Un équivalent européen à la loi Global Magnitsky est en cours de réflexion, mais les premières propositions ne mettent pas un accent suffisant sur la corruption. Cette insuffisance doit être corrigée ; la corruption a un impact réel et immédiat sur la vie des communautés à travers le monde, et les auteurs de corruption doivent rendre des comptes au même titre que les responsables d'atteintes aux droits humains.

Enfin, les régimes de sanctions, y compris aux États-Unis, doivent enquêter et envisager de sanctionner les autres individus et sociétés cités dans ce rapport, dans la mesure où ils ont aidé et encouragé Gertler dans le contournement des sanctions. C'est avant tout l'application laxiste des réglementations par les banques, les fournisseurs de services aux sociétés et les avocats qui permettent à ces crimes financiers d'être perpétrés, sapant ainsi l'État de droit. Les institutions qui manquent d'appliquer correctement les sanctions et réglementations visant à la lutte contre le blanchiment d'argent doivent elles aussi répondre de leurs actes.

RECOMMANDATIONS

1. La République démocratique du Congo

- > Le parlement de la RDC doit renforcer sa réglementation bancaire et l'application de ses politiques de lutte contre le blanchiment d'argent.
- > Le gouvernement de la RDC doit valider le décret de 2018 portant sur la création d'un registre des propriétaires effectifs des sociétés d'exploitation de ressources naturelles, et s'efforcer de mettre en place un registre centralisé, public et accessible sur la propriété effective des entreprises congolaises.
- > Le gouvernement de la RDC devrait adopter des mesures provisoires à l'encontre de Dan Gertler et instruire la saisie et le gel de ses biens, y compris et sans délai le gel de tout compte bancaire détenu par Gertler et ses sociétés affiliées.
- > Le gouvernement de la RDC doit imposer à toutes ses entreprises publiques de suspendre toute transaction ou accord en cours de négociation avec Gertler et ses sociétés affiliées.
- > Le gouvernement de la RDC doit commanditer un audit indépendant de tous les contrats et transactions impliquant Gertler. L'intégralité des résultats de cet audit devrait être publiée.
- > Le gouvernement de la RDC devrait lancer une enquête sur la façon dont Afriland en particulier, et le système bancaire en général, a permis la mise en place d'un tel montage.
- > Le gouvernement de la RDC doit mettre sur pied un organisme totalement indépendant de lutte contre la corruption et commander un audit externe de toutes les entreprises d'État, dont la Gécamines.
- > L'entreprise publique minière Gécamines doit publier tous ses contrats dans les 60 jours suivant leur signature, conformément à la loi minière congolaise. Elle devrait aussi mettre à jour régulièrement son cadastre minier et

publier ses états financiers dans les délais impartis.

- > La nouvelle Commission nationale de lutte contre la corruption doit demeurer indépendante d'un point de vue financier et politique.

2. Les États-Unis

- > Les autorités américaines devraient mener une enquête sur les individus ayant facilité ou ayant été de connivence avec Gertler en vue d'échapper aux sanctions américaines, ainsi que ceux (individus, entités, sociétés et institutions financières) qui continuent à faire affaires avec lui, en euros ou en dollars. En cas de malversations ou de violation avérées d'une loi américaine, les autorités américaines devraient prendre des mesures contre ces entités, notamment sous la forme d'interdictions de visa, de désignations, d'amendes, de gels des actifs ou de mises en accusation.
- > Les banques américaines entretenant une relation de correspondance avec Afriland First Bank devraient réévaluer leurs mesures de contrôle en faveur de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, notamment en prenant des mesures de vigilance renforcées.

3. L'Union européenne

- > L'UE doit combler les lacunes qui lui ont permis de devenir un refuge pour l'argent sale lié à Gertler, et assurer que son régime de sanction type « Magnitsky » inclut la corruption parmi ses critères.
- > L'UE doit pleinement appliquer sa cinquième directive de lutte contre le blanchiment d'argent, qui exige de tous les États membres qu'ils mettent en place un registre centralisé des bénéficiaires effectifs des sociétés, et que ces informations soient mises à la disposition du public.
- > Les informations relatives à la propriété effective figurant dans les registres des sociétés de l'UE doivent faire l'objet de vérification pour s'assurer de leur exactitude, ainsi que de contrôles afin de détecter les

comportements suspects, de sanctionner tout acte de non-conformité avec des amendes et des poursuites pénales à l'encontre des sociétés ou des individus, le cas échéant.

- > Tous les registres des sociétés des États membres de l'UE doivent attribuer un identifiant unique aux personnes physiques.
- > Les services répressifs des États membres concernés de l'UE devraient enquêter sur les entreprises et les personnes de l'UE qui auraient aidé Gertler à échapper aux sanctions américaines ou sont de connivence avec lui, ainsi que les personnes ou entreprises qui continuent de faire affaire avec lui, que ce soit en euros ou en dollars - y compris les personnes, entités, entreprises et institutions financières. Lorsqu'un acte répréhensible ou une violation de la loi est constaté, les services répressifs des juridictions compétentes de l'UE doivent prendre des mesures à l'encontre des contrevenants, notamment par l'interdiction de visa, le gel des avoirs ou des poursuites pénales.

4. Le Royaume-Uni

- > Le nouveau régime de sanctions du Royaume-Uni ne devrait pas uniquement se concentrer sur les personnes accusées de violations flagrantes des droits humains, mais également sur les auteurs de corruption.
- > Le SFO devrait enquêter sur les nouvelles preuves concernant les relations commerciales entre ERG (anciennement ENRC) et Gertler.

5. Sociétés minières internationales

- > Glencore devrait mettre fin à tous ses paiements de royalties à Gertler, y compris ses paiements libellés en euros.
- > La Sicomines devrait exercer une vigilance accrue sur Copperline et cesser ses activités avec toutes les sociétés affiliées ou contrôlées par Gertler.
- > ERG devrait exercer une vigilance accrue sur Copperline et cesser ses activités avec toutes les sociétés affiliées ou contrôlées par Gertler.

6. Institutions financières internationales

- > Le Fonds monétaire international (FMI) devrait insister auprès du gouvernement de la RDC et conditionner tout futur prêt à la mise en œuvre d'un audit sur toutes les transactions liées à Gertler.
- > Le prêt du FMI en cours de discussion avec le gouvernement de la RDC devrait être conditionné par un renforcement de la gouvernance nationale dans le secteur bancaire et des ressources naturelles.
- > Le FMI doit s'assurer que les banques congolaises observent des normes bancaires éthiques, se conforment aux cadres de lutte contre le blanchiment d'argent et respectent les sanctions américaines.
- > Les banques de développement multilatérales et les institutions financières telles que la Banque mondiale devraient adopter des politiques leur permettant d'exclure les entreprises impliquées dans des actes de corruption, y compris ceux définis dans l'Ordre exécutif 13818 : « le détournement d'actifs de l'Etat, l'expropriation d'actifs privés à des fins personnelles, la corruption liées à des contrats gouvernementaux ou à l'extraction de ressources naturelles, ou encore les pots-de-vin ».

7. Autorités israéliennes

- > Les autorités israéliennes devraient enquêter sur les fonds liés à Gertler entrant sur le territoire israélien, et déterminer s'ils ont fait l'objet des contrôles de conformité et des mesures appropriés dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent.
- > Les autorités israéliennes devraient enquêter sur les personnes et sociétés payées par Gertler et ses sociétés, et déterminer si les paiements ont été effectués conformément à la réglementation bancaire.

8. Banques correspondantes

- > Les banques entretenant une relation de correspondance avec Afriland First Bank devraient mettre un terme à cette relation jusqu'à ce que des mesures de vigilance

renforcées démontrent que les risques de blanchiment d'argent sont minimales.

Ce rapport se fonde sur des informations fournies par des lanceurs d'alerte. A leur demande, leur anonymat est préservé. Un lanceur d'alerte est une personne qui révèle des informations portant sur des activités qui sont illégales, illicites ou contraires à l'intérêt général, et dont elle a eu connaissance notamment dans sa relation de travail.

La Plateforme de Protection des Lanceurs d'Alerte en Afrique (PPLAAF) cherche à défendre les lanceurs d'alerte, ainsi qu'à mener du contentieux stratégique et du plaidoyer en leur nom lorsque les révélations touchent à l'intérêt général des citoyens africains.

Global Witness est une ONG internationale qui mène des campagnes contre les conflits et la corruption liés aux ressources naturelles ainsi que contre les violations des droits environnementaux et les droits humains qui y sont associées.

Exclusion de responsabilité : la version française est une traduction du document original en anglais. Cette traduction ne peut être utilisée qu'à titre de référence. En cas de divergence entre la version française et la version originale anglaise, la version anglaise fait foi. Global Witness décline toute responsabilité en cas de dommage ou préjudice causé par des erreurs, des imprécisions ou des incompréhensions de traduction.

ENDNOTES

1 Philip Podolsky, The Times of Israel, Meet Israel's richest rabbis, 10 juin 2012, disponible ici : <https://www.timesofisrael.com/forbes-ranks-israels-richest-rabbis/>

2 Global Witness, Glencore and the Gatekeeper, 16 mai 2015, disponible ici : <https://www.globalwitness.org/en/archive/glencore-and-gatekeeper/> and Global Witness, Out of Africa, 4 May 2016. Accessible here : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/democratic-republic-congo/out-of-africa/>

3 ENRC est sous le coup d'une enquête de la Serious Fraud Office (SFO) au Royaume-Uni, informations sur l'affaire : ENRC Ltd, 25 avril 2013, disponible ici : <https://www.sfo.gov.uk/cases/enrc/>. Last accessed on 15 May 2020.

Glencore est sous le coup d'une enquête au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Julia Kollwe and Simon Goodley, The Guardian, Serious Fraud Office investigates Glencore over suspected bribery, 5 December 2019, disponible ici : <https://www.theguardian.com/business/2019/dec/05/serious-fraud-office-investigates-glencore-over-suspected-bribery>.

Neil Hume and Kadhim Shubber, Financial Times, Glencore under investigation by US commodities regulator, 25 avril 2019, disponible ici : [ft.com/content/f73b3906-6781-11e9-9adc-98bf1d35a056](https://www.ft.com/content/f73b3906-6781-11e9-9adc-98bf1d35a056).

Glencore, Update on subpoena from United States Department of Justice, 11 juillet 2018, disponible ici : <https://www.glencore.com/media-and-insights/news/Update-on-subpoena-from-United-States-Department-of-Justice>, last accessed 15 May 2020. Och Ziff entered a deferred prosecution agreement with the US Department of Justice in September 2016: Ben Doherty, The Guardian, The inside story of Glencore's hidden dealings in DRC, 5 novembre 2017, disponible ici : <https://www.theguardian.com/business/2017/nov/05/the-inside-story-of-glencore-hidden-dealings-in-drc>.

4 US Department of Treasury, Press Releases, Treasury sanctions Human Rights abusers and corrupt actors across the globe, 21 décembre 2017, disponible ici : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0243>.

FY17 National Defense Authorization Act, Global Magnitsky Human Rights and Accountability Act, Sections 1261-1265, Subtitle F, Public Law 114-328, 23 décembre 2016, disponible ici : <https://www.govinfo.gov/content/pkg/CRPT-114hrpt840/pdf/CRPT-114hrpt840.pdf>.

Liste des entités sanctionnées : Dan Gertler, Pieter Albert Deboutte, Fleurette Properties Limited, Fleurette Holdings Netherlands B.V., Gertler Family Foundation, Oil of DR Congo SPRL, Jarvis Congo SARL, International Diamond Industries, D.G.D. Investments Ltd., D.G.I. Israel Ltd, Proglan Capital Ltd, Emaxon Finance International Inc., Africa Horizons Investment Limited, Caprikat Limited, Foxwhelp Limited, Caprikat and Foxwhelp SARL, Lora Enterprises Limited, Zuppa Holdings Limited, Orama Properties Ltd, DGI Mining Ltd, et Rozaro Development Limited

5 Département du Trésor américain, communiqués de presse, Treasury Sanctions Fourteen Entities Affiliated

with Corrupt Businessman Dan Gertler Under Global Magnitsky, 15 juin 2018, disponible ici : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0417>.

Liste des entités sanctionnées : Moku Mines D'or SA, Moku Goldmines AG, Fleurette Energy I B.V., Fleurette Africa Resources I B.V., African Trans International Holdings B.V., Fleurette African Transport B.V., Oriental Iron Company SPRL, Iron Mountain Enterprises Limited, Sanzetta Investments Limited, Almerina Properties Limited, Interlog DRC, Kitoko Food Farm, Karibu Africa Services SA et Ventora Development Sasu.

6 Andy Hoffman, The Globe and Mail, The Murky Battle for Katanga, 7 janvier 2009, disponible ici : <https://www.theglobeandmail.com/report-on-business/the-murky-battle-for-katanga/article1145986/>

7 Tom Wilson et David Philling, The Financial Times, How Joseph Kabila lost then won DRC's election, 30 janvier 2011, disponible ici : <https://www.ft.com/content/2587564c-22fd-11e9-b329-c7e6ceb5ffdf>

8 Transparency International, Why do DRC citizens report such high levels of corruption? 11 juillet, disponible ici : <https://voices.transparency.org/why-do-drc-citizens-report-such-high-levels-of-corruption-554fae0d2213>

9 ITIE RDC, Contrats Miniers, Gécamines et Evelyne : Contrat d'amodiation relatif aux droits miniers attachés aux périmètres des rejets de MUNIPE NORD et SUD etc, Novembre 2018, disponible ici : <https://www.itierdc.net/carte-de-la-rdc-cliquable/contrats-miniers/>. Last accessed on 15 May 2020.

10 US Department of Treasury, Press Releases, Treasury sanctions Human Rights abusers and corrupt actors across the globe, 21 décembre 2017, disponible ici : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0243>.

11 Tom Wilson et David Philling, The Financial Times, How Joseph Kabila lost then won DRC's election, 30 janvier 2019, disponible ici : <https://www.ft.com/content/2587564c-22fd-11e9-b329-c7e6ceb5ffdf>

12 BBC News, Felix Tshisekedi steps out of his father's shadow to lead DR Congo, 24 janvier 2019, disponible ici : <https://www.bbc.co.uk/news/world-africa-46507814>

13 Tom Wilson, David Blood and David Pilling, The Financial Times, Congo voting data reveal huge fraud in poll to replace Kabila, 15 janvier 2019, disponible ici : <https://www.ft.com/content/2b97f6e6-189d-11e9-b93e-f4351a53f1c3>

Tom Wilson et David Philling, The Financial Times, How Joseph Kabila lost then won DRC's election, 30 janvier 2019. A consulter ici : <https://www.ft.com/content/2587564c-22fd-11e9-b329-c7e6ceb5ffdf>

14 Tom Wilson et David Philling, The Financial Times, How Joseph Kabila lost then won DRC's election, 30 janvier 2019, disponible ici : <https://www.ft.com/content/2587564c-22fd-11e9-b329-c7e6ceb5ffdf>

15 The World Bank, The World Bank in DRC: Overview, Last accessed 6 mai 2020, disponible ici : <https://www.worldbank.org/en/country/drc/overview>

16 US Department of Treasury, communiqués de presse, Treasury sanctions Human Rights abusers and corrupt actors across the globe, 21 décembre 2017, disponible ici : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0243>.

17 Human Rights First, The Global Magnitsky Act: Frequently asked questions, avril 2019, disponible ici : <https://www.humanrightsfirst.org/sites/default/files/hrf-global-magnitsky-faq.pdf>.

18 Ibid.

19 Département du Trésor américain, communiqués de presse, Treasury sanctions Human Rights abusers and corrupt actors across the globe, 21 décembre 2017, disponible ici : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0243>.

20 Africa Progress Panel, Equity in extractives, 2013, disponible ici : https://static1.squarespace.com/static/5728c7b18259b5e0087689a6/t/57ab29519de4bb90f53f9fff/1470835029000/2013_African+Progress+Panel+APR_Equity_in_Extractives_25062013_ENG_HR.pdf. Voir pp. 55-57, "total losses from the five deals reviewed were equivalent to almost double the combined annual budget for health and education in 2012."

21 Executive Order 13818, (Dec. 20, 2017), Section 4. À consulter ici : <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2017-12-26/pdf/2017-27925.pdf>

22 U.S. Department of the Treasury, FAQ: Global Magnitsky Sanctions (Dec. 21, 2017), disponible ici : https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Documents/12212017_gloma_g_faqs.pdf

23 FY17 National Defense Authorization Act, Global Magnitsky Human Rights and Accountability Act, Sections 1261-1265, Subtitle F, Public Law 114-328, 23 December 2016. À consulter ici : <https://www.govinfo.gov/content/pkg/CRPT-114hrpt840/pdf/CRPT-114hrpt840.pdf>.

Human Rights Watch, Questions and Answers, The Global Magnitsky Act, 13 September 2017. À consulter ici : <https://www.hrw.org/news/2017/09/13/us-global-magnitsky-act>

Département du Trésor américain, Revised guidance on entities owned by persons whose property and interests in property are blocked, 13 août 2014, disponible ici : https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Documents/licensing_guidance.pdf

24 Executive Order 13818 (Dec. 20, 2017), Section 5, disponible ici : <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2017-12-26/pdf/2017-27925.pdf>

25 Executive Order 13818 (Dec. 20, 2017), Section 1(a)(iii). Disponible ici : <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2017-12-26/pdf/2017-27925.pdf>

26 Département du Trésor américain, communiqués de presse, Treasury Sanctions Fourteen Entities Affiliated with Corrupt Businessman Dan Gertler Under Global Magnitsky, 15 juin 2018, disponible ici : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0417>.

27 Ibid.

28 Département du trésor américain, Office of Foreign Assets Control, Syria-related Designation; Syria

Designations Removals; Global Magnitsky Designation Removal; Foreign Sanctions Evaders Determination Removal, 17 mars 2020, disponible ici : <https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/OFAC-Enforcement/Pages/20200317.aspx>

L'entreprise est dénommée INTERLOG DRC, cependant, le département du Trésor américain liste trois autres noms sous lesquelles elle peut également se manifester : INTERLOG S.P.R.L.; BSD GROUP, BSD S.P.R.L.

29 Département du trésor américain, Communiqués de presse, Treasury sanctions Human Rights abusers and corrupt actors across the globe, 21 décembre 2017. À consulter ici : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0243>. "Today, the United States is taking a strong stand against human rights abuse and corruption globally by shutting these bad actors out of the U.S. du système financier américain."

Kelly Swanson, Global Investigative Review, NGOs welcome impact of Global Magnitsky Act, 19 février 2019. Accessible here : <https://enoughproject.org/wp-content/uploads/NGOs-welcome-impact-of-Global-Magnitsky-Act-%E2%80%93-Global-Investigations-Review-%E2%80%93-GIR.pdf>

Resource Matters, The Global Magnitsky Effect, février 2018, disponible ici : <https://resourcematters.org/wp-content/uploads/2018/02/Resource-Matters-Magnitsky-in-Congo-Impact-of-Gertler-sanctions-16-Feb-2018-FINAL.pdf>.

30 The Balance, Why the US dollar is the Global Currency, 22 avril 2020, disponible ici : <https://www.thebalance.com/world-currency-3305931>.

31 Wolfsberg Group, Guidance on Sanctions Screening, 2019., disponible ici : <https://www.wolfsberg-principles.com/sites/default/files/wb/pdfs/Wolfsberg%20Guidance%20on%20Sanctions%20Screening.pdf>

32 Resource Matters, The Global Magnitsky Effect, Février 2018, disponible ici : <https://resourcematters.org/wp-content/uploads/2018/02/Resource-Matters-Magnitsky-in-Congo-Impact-of-Gertler-sanctions-16-Feb-2018-FINAL.pdf>.

33 Marketplace, Why the DRC is still dependent on the US dollar, 10 décembre 2014, disponible ici : <https://www.marketplace.org/2014/12/10/why-DRC-so-dependent-us-dollar/>

34 Les affaires de Gertler étaient en dollars: Reuters, Glencore settles with Gertler over DRC royalties, 15 Juin 2018, disponible ici : <https://uk.reuters.com/article/uk-glencore-DRC/glencore-settles-with-gertler-over-DRC-royalties-idUKKBN1JB0JQ>

Rupert Neate, The Guardian, ENRC ends Congo mining deal with controversial billionaire Dan Gertler, 9 décembre 2012, disponible ici : <https://www.theguardian.com/business/2012/dec/09/enr-c-congo-mining-billionaire>

Franz Wild, Jesse Riseborough and Thomas Wilson, Bloomberg, Glencore Buys Out Billionaire With \$1 Billion Congo Mining Deal, 13 février 2017, disponible ici : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-02-13/glencore-said-to-agree-on-gertler-buyout-in-960-million-deal>

35 United States Senate, lobbying disclosure act database. À consulter ici en insérant 'Gertler' comme

'client' dans la barre de recherche
<https://soprweb.senate.gov/index.cfm?event=processSearchCriteria>

36 Tom Wilson, Financial Times, DRC President Joseph Kabila defends Glencore and former partner Gertler, 10 décembre 2018, disponible ici :
<https://www.ft.com/content/8c9a416a-fc6e-11e8-aebf-99e208d3e521>.

37 LinkedIn, Alain Mukonda, (dernière visite le 18 mai 2020). A consulter ici : <https://www.linkedin.com/in/alain-mukonda-mayandu-4030a555/>. Dans son profile, Mukonda indique travailler pour 'Denovo Congo', précédemment publiquement associé à Gertler. Voir Scott Patterson and Rebecca Davis O'BrienWall, Street Journal, 5 juillet 2018, disponible ici :
<https://www.wsj.com/articles/u-s-probes-ties-between-glencore-diamond-merchant-under-sanction-1530827597>

38 Département du Trésor américain, Communiqués de presse, Treasury Sanctions Fourteen Entities Affiliated with Corrupt Businessman Dan Gertler Under Global Magnitsky, 15 juin 2018, disponible ici :
<https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0417>.

According to corporate registers, Alain Mukonda became a director in Ventora Development and Caprikat, two sanctioned companies.

39 RFI, RDC: la polémique enfle sur un prêt accordé par Dan Gertler à la Gécamines, 30 Décembre 2019, disponible ici : <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191230-rdc-polemique-pret-societe-miniere-gecamines-dan-gertler>

40 Fleurette Group, Fleurette Group Responds to Third Global Witness Statement on KCC Royalties, 3 mars 2017. A consulter ici : <https://www.prnewswire.co.uk/news-releases/fleurette-group-press-statement-fleurette-group-responds-to-third-global-witness-statement-on-kcc-royalties-615306693.html>.

41 Chaim Levinson, Haaretz, **פרקליטו לשעבר של משה דולר נחשד בהלבנת כסף**, 29 décembre 2013, disponible sur :
<https://www.haaretz.co.il/news/law/1.2202668>.

42 Ibid.

43 Philip Podolsky, The Times of Israel, Meet Israel's richest rabbis, 10 juin 2012, disponible ici :
<https://www.timesofisrael.com/forbes-ranks-israels-richest-rabbis/>.

44 Uri Blau et Daniel Dolev, Haaretz, Israeli Diamond Tycoons Listed in Leaked Panama Papers, 7 avril 2016, disponible sur : <https://www.haaretz.com/israel-news/israeli-diamond-tycoons-listed-in-leaked-panama-papers-1.5428075>.

45 Naftali Trabelsi Haredi News, **המיליארדר דן צפון בריקוד סוחר עם רבי דוד אבו חצירא**, 29 janvier 2018, disponible sur :
<http://actualic.co.il/%D7%A6%D7%A4%D7%95-%D7%94%D7%9E%D7%99%D7%9C%D7%99%D7%90%D7%A8%D7%93%D7%A8-%D7%93%D7%9F-%D7%92%D7%A8%D7%98%D7%9C%D7%A8-%D7%91%D7%A8%D7%99%D7%A7%D7%95%D7%93-%D7%A1%D7%95%D7%97%D7%A3-%D7%A2%D7%9D-%D7%A8/>.

46 L'administrateur de K-Services est également administrateur de AGR BV et Dasela Company S.R.O. Voir les entrées respectives au registre des sociétés, à consulter ici :
<https://drimble.nl/bedrijf/breda/38484072/agr-group->

<bv.html> et <https://rejstrik-firem.kurzy.cz/osoba/2983488/>. Association des consommateurs de France, www.euro-crypto.net, 1er septembre 2018, à consulter sur :
<https://www.adcfrance.fr/cryptomonnaies/le-site-www-euro-crypto-net-les-recherches-de-ladc-lorraine/>.

47 D'après nos recherches sur internet, Dorta Invest ne détendrait aucun actif en RDC. La société ne figure pas non plus dans le Journal Officiel congolais.

48 Elie-Yohann Berros n'apparaît dans aucune recherche internet liée à la RDC ni dans aucune édition du Journal Officiel avant le 2 février, date à laquelle il constitue Dorta Invest.

49 A la base, Fleurette Mumi Holdings Limited est une société immatriculée dans les IVB. Elle est redomiciliée en RDC le 15 décembre 2017, sous le nom de Ventora Development SASU.

50 Glencore, Prospectus, Glencore Funding LLC, 21 mars 2017, disponible sur :
<https://www.glencore.com/dam/jcr:65c76839-b1d2-4f36-87ca-57bfd0b5dc1b/FINAL-Glencore-2017-144A-Bond-Prospectus.pdf>.

51 Nous avons consulté le site internet de Dorta à l'adresse <https://dorta-invest.com/home> le 19 septembre 2019, mais il n'est aujourd'hui plus en ligne. Page Facebook de Dorta, à consulter ici :
<https://www.facebook.com/pages/category/Investing-Service/Dorta-Invest-as-1672045529699425/>, la page est inactive depuis 2015. Page Twitter de Dorta, à consulter ici : <https://twitter.com/dortainvest>, elle est également inactive depuis 2015. Dorta n'a pas soumis ni renseigné ses résultats annuels auprès du registre tchèque des sociétés depuis septembre 2016, disponible ici :
<https://rejstrik-firem.kurzy.cz/01517279/dorta-invest-as/zmeny/>.

52 Voir les versions de Dorta redirigeant vers Interactive FX en mars 2017 grâce au site Wayback machine, disponible ici :
<https://web.archive.org/web/20170326164748/http://dorta-invest.com/>.

53 Information concernant les titulaires du site web, selon RiskIQ, disponible ici :
<https://community.riskiq.com/search/dorta-invest.com/whois>.

54 Canton de Lucerne, Registre du commerce et des sociétés, Interactive Energy AG CHE-279 636 742 (consulté le 19 mai 2020), disponible ici :
<https://www.shab.ch/shabforms/servlet/Search?EID=7&DOCID=2668887>.

55 Site internet d'Interactive Energy (consulté le 19 mai 2020), disponible ici : <https://inte-energy.com/>.

56 Site internet de Finova consulté le 19 mai 2020), à consulter ici : <https://www.finova.ch/en/contact-us/lucerne/>

57 Companies House [Registre du commerce et des sociétés britannique], Openax Limited (anciennement Interactive Energy FX), Numéro de société 09836141, Personnes détenant un contrôle important sur la société, consulté pour la dernière fois le 20 mai 2020, disponible ici :
<https://beta.companieshouse.gov.uk/company/09836141/persons-with-significant-control>.

58 Wikipedia, Ruben Katsobashvili, à consulter ici :
https://en.wikipedia.org/wiki/Ruben_Katsobashvili

59 Les recherches Google sur Ruben Katsobashvili et les deux entreprises citées sur sa page Wikipédia n'ont donné aucun autre résultat. Elles sont également intraquables sur les registres du commerce géorgien ou russe.

60 Registre du commerce géorgien : https://enreg.reestri.gov.ge/main.php?m=new_index&l=en ; Registre du commerce russe : http://www.spark-interfax.ru/#_top.

61 Interactive Energy AG possède deux filiales: Openax Limited (aussi connue sous le nom de Interactive Energy FX) et basée au Royaume Uni, disponible ici : <https://www.google.com/search?q=openax+limited&oq=openax+limited&aqs=chrome.0.35i39j69i57.2673j0j7&sourceid=chrome&ie=UTF-8>

Et Interactive Data Limited (aussi connue sous le nom de Interactive Energy limited), basée à Hong Kong, disponible via le registre de commerce : https://www.icris.cr.gov.hk/csci/cns_basic_comp.do

62 Le 20 novembre 2017, Karibu Africa Services rachète 50 % de Vulvis Congo. Le 24 novembre 2017, MM. Lamrecht et Vandewalle deviennent les nouveaux administrateurs suite à l'acquisition des parts de Karibu. En novembre 2017, Rulco revend sa participation dans Karibu Africa Services mais en mars 2018, MM. Lamrecht et Vandewalle sont nommés administrateurs pour une période de trois ans.

63 France24, Multi-billion euro carbon-trading fraud trial opens in Paris, 3 mai 2016, disponible ici : <https://www.france24.com/en/20160503-france-trial-multi-billion-carbon-emissions-trading-fraud-opens-paris>.

64 Stéphane Sellami, Le Point, Imbroglia Judiciaire après l'Interpellation d'un Pont de l'Arnaque au Co2, 6 juin 2018, disponible ici : https://www.lepoint.fr/faits-divers/info-le-point-imbroglio-judiciaire-apres-l-interpellation-d-un-ponte-de-l-arnaque-au-co2--06-06-2018-2224660_2627.php.

65 Ibid; Agence Belga, RTL Info, Carbone connexion: la justice belge recherche un homme d'affaire franco-israélien, 28 Avril 2015, disponible ici: <https://www.rtl.be/info/belgique/faits-divers/carbone-connexion-la-justice-belge-recherche-un-homme-d-affaires-franco-israelien-719356.aspx>.

66 Jugement correctionnel, Appels sur Jugements du 22 Février 2018, 32e Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, Parquet N. 11038092085, Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris, 22 février 2018. D'après le jugement, Avi Ben Ezra est reconnu coupable : « [d'] escroquerie réalisée en bande organisée, blanchiment aggravé : concours en bande organisée à une opération de placement, dissimulation ou conversion du produit d'un délit » and « condamné à un emprisonnement délictuel de quatre ans et au paiement d'une amende d'un million d'euros ».

67 La Tribune, Avi Ben Ezra nous parle des avantages de la RPA et des chatbots, 24 juin 2019, disponible ici: <https://www.latribune.fr/supplement/la-tribune-now/avi-ben-ezra-nous-parle-des-avantages-de-la-rpa-et-des-chatbots-821482.html>.

68 Hassans, Eli Beniso, Partner, disponible ici : <https://www.gibraltarlaw.com/eli-beniso/>.

69 GBC, Rapport d'enquête – Sanctionné milliardaire Dan Gertler and the Gibraltar links, 20 juin 2018, disponible ici : <https://www.gbc.gi/news/gbc-investigative-report-dan-gertler-and-gibraltar-links>; Hassans, Company

Management, à consulter ici : <https://www.gibraltarlaw.com/expertise/company-management/>. Voir les membres de l'équipe de Hassans : <https://www.gibraltarlaw.com/our-people/>.

70 Hassans, Company Management, disponible ici : <https://www.gibraltarlaw.com/expertise/company-management/>.

71 Glencore, communiqués de presse, Settlement of dispute with Ventora and Africa Horizons, 15 juin 2018, disponible ici : <https://www.glencore.com/media-and-insights/news/Settlement-of-dispute-with-Ventora-and-Africa-horizons>.

72 Barney Thompson et Caroline Binham, Financial Times, Law firm accuses ENRC of bribes, sanctions busting and overpayment, 5 juillet 2018, disponible ici : <https://www.ft.com/content/9b5ebe14-8069-11e8-bc55-50daf11b720d>.

73 ENRC est sous le coup d'une enquête de la Serious Fraud Office (SFO) au Royaume-Uni, informations sur l'affaire : ENRC Ltd, 25 avril 2013, disponible ici : <https://www.sfo.gov.uk/cases/enrc/>.

74 ITIE RDC, Contrats Miniers, Gécamines et Evelyne : Contrat d'amodiation relatif aux droits miniers attachés aux périmètres des rejets de MUNIPE NORD et SUD etc, novembre 2018, disponible ici : <https://www.itierdc.net/carte-de-la-rdc-cliquable/contrats-miniers/>.

75 Ibid.

76 Fondation Carter, Affaire d'Etat : Privatisation du secteur du cuivre en République démocratique du Congo novembre 2017, à consulter ici : https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace_publications/democracy/congo-report-carter-center-nov-2017.pdf.

77 Global Witness, Distributeur automatique du régime, 21 juillet 2017, à consulter ici : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/democratic-republic-congo/ regime-cash-machine/>.

78 Thomas Wilson, Bloomberg, Congo Bribery Probe Puts Israeli Billionaire's Future on Hold, 23 février 2018, disponible ici :

<https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-02-23/he-got-rich-on-DRC-mines-until-bribe-probe-put-future-on-hold>. Selon l'article de Bloomberg, le président de la Gécamines Albert Yuma aurait déclaré que les sanctions étaient « injustes ».

79 Tom Wilson, Biz News, Corruption Scandal: Gertler, Glencore's 'Gupta' in the DRC, remains defiant, 23 février 2018, à consulter ici : <https://www.biznews.com/global-citizen/2018/02/23/corruption-dan-gertler-glencore-drc>.

80 Reuters, UPDATE 1-Congo sells mining assets to fund polls, 18 août 2011, disponible ici : <https://af.reuters.com/article/commoditiesNews/idAFL5E7J13SK20110818>; Michael J. Kavanagh et Franz Wild, Bloomberg, Congolese State Miner Sells Stake in Former First Quantum Mines, 17 août 2011, disponible ici : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2011-08-17/congolese-state-miner-sodimico-sells-stake-in-former-first-quantum-mines> Global Witness, Hors d'Afrique, 4 mai 2016, disponible ici : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/democratic-republic-congo/out-of-africa/>. Voir note de fin 20 : « En août 2011, Reuters et Bloomberg rapportaient que

Sodimico, une entreprise publique minière, avait vendu sa participation dans deux projets de cuivre pour 30 millions de dollars - à peine six pour cent de leur valeur estimée, d'après des analystes - à deux sociétés associées à Gertler en mars 2011, et que le produit de ces ventes avait partiellement servi à financer la campagne électorale. Les 30 % de participation de Sodimico dans ces deux mines, Frontier et Lonshi, ont été vendues à deux sociétés des IVB liées à Gertler dénommées Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited - toutes deux immatriculées par des agents ayant préalablement immatriculés deux autres sociétés associées à Gertler. Un courrier de Sodimico datant du 19 mai 2011 précise les instructions données par le gouvernement congolais à l'entreprise, à savoir le paiement de 10 millions de dollars sur le Compte général du Trésor pour le financement des élections de 2011. Reuters relate que Modeste Bahati Lukwebo, alors président de la Commission des comptes du comité économique et financier de l'Assemblée nationale, a affirmé que le ministre des Mines Martin Kabwelulu avait ordonné la vente des deux participants de Sodimico, en ajoutant que « [Sodimico] avait vendu ses parts pour 30 millions de dollars, le prix imposé au PDG de Sodimico (...) sous ordre du ministre des Mines (...) Ce n'est pas à Sodimico [de payer pour les élections]. Bloomberg raconte également que le PDG Laurent Lambert Tshisola Kango avait déclaré que « Sodimico [était] une entreprise publique et que la résolution de certains problèmes par le relancement de la production de Frontier était une décision politique (...) et non pas une décision économique de Sodimico ». Voir Reuters, 'UPDATE 1Congo sells mining assets to fund polls MPs, docs', 18 août 2011, [http://af.reuters.com/article/commoditiesNews/idAFL5E7J13SK20110818] et Bloomberg, 'Congolese State Miner Sells Stake in Former First Quantum Mines', 17 août 2011 [http://www.bloomberg.com/news/articles/2011-08-17/congolese-stateminer-sodimico-sells-stake-in-former-firstquantum-mines]. Voir également le rapport de 2013 d'Africa Progress Panel (p.101) pour plus de détails sur les parts détenues dans Sandro resources et Garetto Holdings et finalement revendues : http://app-cdn.acwupload.co.uk/wp-content/uploads/2013/08/2013_APR_Equity_in_Extractives_25062013_ENG_HR.pdf"

81 Executive Order 13818 (Dec. 20, 2017) at Sec. 1(a)(iii)(A)(2) (tout individu ou entité qui fournit "financial, material, or technological support [un soutien financier, matériel ou technologique]" à des personnes sanctionnées, y compris Gertler, peuvent aussi tomber sous le coup des sanctions. Disponible ici : <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2017-12-26/pdf/2017-27925.pdf> et aussi 31 C.F.R. § 583.304 (qui définit "financial, material, or technological support").

82 Andoni Maiza Larrarte et Gloria Claudio-Quiroga, Quartz Africa, How to avoid flawed minerals-for-infrastructure deals like DR Congo and China's Sicominex pact, 3 avril 2019, disponible ici : <https://qz.com/africa/1586753/china-and-dr-congo-sicomines-cobalt-mine-deal-is-flawed/>.

83 Global Witness, Distributeur automatique du régime, 21 juillet 2017, disponible ici : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/democratic-republic-congo/regime-cash-machine/>

84 Resource Matters, L'Effet Global Magnitsky, février 2018, disponible ici : <https://resourcematters.org/wp-content/uploads/2018/02/Resource-Matters-Magnitsky-in-Congo-Impact-of-Gertler-sanctions-16-Feb-2018-FINAL.pdf>

85 Département du Trésor américain, Sanctions Global Magnitsky, Frequently Asked questions, 1 décembre 2017, disponible ici : https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Documents/12212017_gloma_g_faqs.pdf.

86 Le registre de la société indique que Karibu n'appartient pas directement à Gertler, mais la société a tout de même été sanctionnée en juin 2018 pour être « détenue ou contrôlée par Gertler ou l'une de ses sociétés ». Département du Trésor américain, communiqué de presse, Le Trésor sanctionne quatorze entités affiliées avec l'homme d'affaires corrompu Dan Gertler en vertu de la loi Global Magnitsky, 15 juin 2018, à consulter ici : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0417>.

87 Ibid.

88 Serious Fraud Office, ENRC Ltd, Investigation announced on 25th April 2013, disponible ici : <https://www.sfo.gov.uk/cases/enrc/>.

89 Simon Goodley, Mark Hollingworth and Rupert Neate, The Guardian, ENRC: Serious Fraud Office launches criminal investigation, 25 avril 2013, disponible ici : <https://www.theguardian.com/business/2013/apr/25/serious-fraud-office-enrc-documents>.

Franz Wild, Bloomberg, U.K. Prosecutors Demand Billionaire's Diary, 8 janvier 2020, disponible ici : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-01-08/billionaire-s-letters-to-congo-s-kabila-were-sought-by-u-k-sfo#:~:text=U.K.%20fraud%20prosecutors%20demanded%20an,said%20at%20a%20London%20trial>.

90 Global Witness, Out of Africa, 4 mai 2016, disponible ici : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/democratic-republic-congo/out-of-africa/>.

91 Ibid.

92 Global Witness, Gertler received and distributed millions in bribes in connection to drc mining deals, court papers allege, 10 août 2018, disponible ici : <https://www.globalwitness.org/en/blog/gertler-received-and-distributed-millions-bribes-connection-drc-mining-deals-court-papers-allege/>.

93 Vasanthi Vara, Mining Technology, The top ten metals and mining companies by revenue in 2018, 18 mars 2019, disponible ici : <https://www.mining-technology.com/features/the-top-ten-metals-and-mining-companies/>.

94 Eric Onstad, Laura MacInnis et Quentin Webb, Reuters, Special Report – the biggest company you never heard of, 25 février 2011, disponible ici : <https://uk.reuters.com/article/uk-glencore/special-report-the-biggest-company-you-never-heard-of-idUKTRE7101AX20110225>.

95 Franz Wild, Vernon Silver et William Clowes, Bloomberg, Trouble in the DRC: the Misadventure of Glencore, 16 novembre 2018, disponible ici : <https://www.bloomberg.com/news/features/2018-11-16/glencore-s-misadventure-in-the-DRC-threatens-its-cobalt-dreams>.

96 Ibid; Glencore, Communiqué de presse, Glencore purchases stakes in Mutanda and Katanga, 13 février 2017, disponible ici : <https://www.glencore.com/en/media-and>

insights/news/glencore-purchases-stakes-in-mutanda-and-katanga.

97 Franz Wild, Vernon Silver et William Clowes, Bloomberg, Trouble in the DRC: The misadventures of Glencore. 16 novembre 2018, à consulter ici : <https://www.bloomberg.com/news/features/2018-11-16/glencore-s-misadventure-in-the-DRC-threatens-its-cobalt-dreams>.

98 Fleurette Properties Limited, Communiqué de presse, Merger of Mutanda and Kansuki Mining operations, 25 juillet 2013, à consulter ici : <https://www.prnewswire.com/news-releases/fleurette-and-glencore-complete-merger-of-mutanda-and-kansuki-mining-operations-216882021.html>.

Global Witness, Glencore and the Gatekeeper, mai 2014, à consulter ici : <https://site-media.globalwitness.org/archive/files/library/glencore%20and%20the%20gatekeeper%20may%202014.pdf>.

99 Global Witness, Glencore and the Gatekeeper, mai 2014, disponible ici : <https://site-media.globalwitness.org/archive/files/library/glencore%20and%20the%20gatekeeper%20may%202014.pdf>.

100 Franz Wild, Vernon Silver et William Clowes, Bloomberg, Trouble in the DRC: the Misadventure of Glencore, 16 novembre 2018, disponible ici : <https://www.bloomberg.com/news/features/2018-11-16/glencore-s-misadventure-in-the-DRC-threatens-its-cobalt-dreams>.

101 Glencore a été constituée en société par actions à la Bourse de Londres en 2011 : <https://www.glencore.com/dam/jcr:0a37358d-8528-4389-a12a-90d1feed0688/Final-Prospectus-3-May-201-low-res.pdf>. Son prospectus d'offre publique révèle que la société a acheté des parts dans deux mines dans lesquelles Gertler avait lui aussi une participation : Mutanda et Kansuki. Global Witness a fait part de ses préoccupations au Parlement le 13 septembre 2011 disponible ici : <https://publications.parliament.uk/pa/cm201012/cmselect/cmintdev/c1133-ii/c113301.htm>

102 William MacNamara et Christopher Thompson, The Financial Times, Congo seizes First Quantum Minerals' assets, 31 août 2010, disponible ici : <https://www.ft.com/content/27d6e104-b530-11df-9af8-00144feabdc0>.

103 The United States Department of Justice, Office of Public Affairs, Press Release, Och-Ziff Capital Management Admits to Role in Africa Bribery Conspiracies and Agrees to Pay \$213 Million Criminal Fine, 29 Septembre 2016, disponible ici : <https://www.justice.gov/opa/pr/och-ziff-capital-management-admits-role-africa-bribery-conspiracies-and-agrees-pay-213>. Statement of fact accessible at the bottom of this page.

104 Och-Ziff Capital Management Group LLC, OZ Management, Daniel S. Och and Joel M. Frank VS. Securities and Exchange Commission, 29 septembre 2016, à consulter ici : <https://www.sec.gov/litigation/admin/2016/34-78989.pdf>

105 Ibid.

106 Département américain de la Justice, Bureau des Affaires publiques, Communiqué de presse, Och-Ziff Capital Management Admits to Role in Africa Bribery Conspiracies and Agrees to Pay \$213 Million Criminal Fine, 29 septembre 2016, à consulter ici :

<https://www.justice.gov/opa/pr/och-ziff-capital-management-admits-role-africa-bribery-conspiracies-and-agrees-pay-213>. L'exposé des faits est disponible en bas de cette page ; ; Och-Ziff Capital Management Group LLC, OZ Management, Daniel S. Och and Joel M. Frank VS. Securities and Exchange Commission, 29 septembre 2016, disponible ici :

<https://www.sec.gov/litigation/admin/2016/34-78989.pdf>.

107 Henry Sanderson, Neil Hume et David Sheppard, the Financial Times, Glencore to buy out Israeli Billionaire Dan Gertler's mining stakes, 13 février 2017, disponible ici : <https://www.ft.com/content/e599c789-458d-3674-be07-bd8e7d3a18db>; Glencore, Communiqué de presse, Glencore Purchases Stakes in Mutanda and Katanga, 13 février 2017, disponible ici : <https://www.glencore.com/en/media-and-insights/news/glencore-purchases-stakes-in-mutanda-and-katanga>.

108 Global Witness, Congo Signs over potential \$880 million of royalties in Glencore project to offshore company belonging to Friend of Congolese president, 15 novembre 2016, disponible ici : <https://www.globalwitness.org/sv/press-releases/congo-signs-over-potential-880m-royalties-glencore-project-offshore-company-belonging-friend-congolese-president/>.

109 Peter Jones, Reuters, Gertler Group loaned Congo's Gécamines \$196 ml for mine buyout, 29 avril 2014, disponible ici : <https://www.reuters.com/article/congodemocratic-mining-loan/gertler-group-loaned-congos-gecamine-196-mln-for-mine-buyout-idUSL6N0NL67P20140429>.

110 Franz Wild, Vernon Silver et William Clowes, Bloomberg, Trouble in the DRC: The misadventures of Glencore. 16 novembre 2018. Disponible ici : <https://www.bloomberg.com/news/features/2018-11-16/glencore-s-misadventure-in-the-DRC-threatens-its-cobalt-dreams>.

111 Fondation Carter, Affaire d'Etat : Privatisation du secteur du cuivre en République démocratique du Congo novembre 2017, disponible ici : https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace_publications/democracy/congo-report-carter-center-nov-2017.pdf

« La Gécamines a préféré un paiement unique au détriment de royalties, de tranches de pas de porte et de dividendes sur le long-terme, pour lesquels elle s'était pourtant battue lors de la renégociation des contrats. » Cette approche est particulièrement frappante dans la vente des 20 % de parts dans Mutanda et qu'elle a revendu à une entreprise liée à Gertler en mars 2011 ; Thomas Wilson, Bloomberg, Glencore tests US sanctions resolve with Gertler payments, 15 juin 2018, disponible ici : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-06-15/glencore-to-restart-payments-to-sanctioned-billionaire-gertler>.

112 Resource Matters, L'effet Global Magnitsky : Quel impact des sanctions américaines contre Dan Gertler pour le secteur extractif en RD Congo? Février 2018, disponible ici : <https://resourcematters.org/wp-content/uploads/2018/02/Resource-Matters-Magnitsky-in-DRC-Impact-of-Gertler-sanctions-16-Feb-2018-FINAL.pdf>.

113 Global Witness, A bad year for Glencore, 3 juillet 2018, disponible ici :

<https://www.globalwitness.org/sv/blog/bad-year-glencore/>.

114 Henry Sanderson et Neil Hume, Financial Times, Gertler seeks \$3bn damages from former partner Glencore, 27 avril 2018, à consulter ici : <https://www.ft.com/content/a29b7ce6-4a39-11e8-8ae9-4b5ddcca99b3>; Cynthia O'Murchu et Henry Sanderson, Financial Times, Glencore wins injunction against Gertler following royalty claim, 1er mai 2018, disponible ici : <https://www.ft.com/content/14f3d51c-4d5b-11e8-97e4-13afc22d86d4>.

115 William MacNamara et Christopher Thompson, The Financial Times, Congo seizes First Quantum Minerals' assets, 31 août 2010, disponible ici : <https://www.ft.com/content/27d6e104-b530-11df-9af8-00144feabdc0>.

116 Glencore, communiqué de presse, Settlement of dispute with Ventora and Africa Horizons, 15 juin 2018, disponible ici : <https://www.glencore.com/media-and-insights/news/Settlement-of-dispute-with-Ventora-and-Africa-horizons>.

117 Ibid.

118 Département du Trésor américain, communiqué de presse, Le Trésor sanctionne quatorze entités affiliées avec l'homme d'affaires corrompu Dan Gertler en vertu de la loi Global Magnitsky, 15 juin 2018, disponible ici : <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0417>.

119 Décret présidentiel 13818 du 20 décembre 2017, Documents présidentiels, Registre fédéral, Blocking the Property of Persons involved in Serious Human Rights Abuse or Corruption, 26 décembre 2017, disponible ici : <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2017-12-26/pdf/2017-27925.pdf>.

120 Neil Hume, David Sheppard et Henry Sanderson, Financial Times, Glencore subpoenaed by US Justice Department, 3 juillet 2018, disponible ici : <https://www.ft.com/content/b18205f4-7e91-11e8-8e67-1e1a0846c475>.

121 Glencore, Communiqué de presse, Settlement of dispute with Ventora and Africa Horizons, 15 juin 2018. À consulter ici : <https://www.glencore.com/media-and-insights/news/Settlement-of-dispute-with-Ventora-and-Africa-horizons>

122 Site internet d'Afriland First Bank, Nous connaître (consulté le 20 mai 2020), à consulter ici : <https://www.afrilandfirstbank.com/index.php/en/about->

<https://www.afrilandfirstbankcd.com/index.php/fr/afriland-first-group-en-bref>.

123 Mfonobong Nsehe, Forbes, 7 Multi-Millionaires From Cameroon You Should Know, 22 mai 2017, à consulter ici : <https://www.forbes.com/sites/mfonobongnsehe/2017/05/22/7-multi-millionaires-from-cameroon-you-should-know/>

124 Voir la liste des livres de Fokam sur le site de la librairie Decitre, à consulter ici : <https://www.decitre.fr/auteur/182493/Paul+K+Fokam>

125 Françoise Joly, TV5 Monde, Interview du Président Felix Tshisekedi, « Les droits de l'Homme c'est ma priorité », Félix Tshisekedi, président de la RDC, 30 Avril 2020, voir à 19'48, disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=mliqFlsWkUI>.

126 Resource Matters, The Global Magnitsky Effect, février 2018, disponible ici : <https://resourcematters.org/wp-content/uploads/2018/02/Resource-Matters-Magnitsky-in-Congo-Impact-of-Gertler-sanctions-16-Feb-2018-FINAL.pdf>.

127 Groupe d'action financière (GAFI), Recommandations du GAFI, Les Recommandations, les normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, Mis à jour en juin 2019, disponible ici : <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/pdfs/ATF%20Recommandations%202012.pdf/>.

128 Ibid, p.12.

129 Afriland First Bank, Philosophie d'action (consulté le 20 mai 2020), disponible ici : <https://www.afrilandfirstbank.com/index.php/en/about-us/our-philosophy-of-action>.

130 Groupe d'action financière (GAFI), FAFT Guidance, Correspondent banking services, Octobre 2016, disponible ici : <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Guidance-Correspondent-Banking-Services.pdf>

131 Ibid.

132 Ibid.

133 GAFI, FAQ Blanchiment de capitaux, à consulter ici : <https://www.fatf-gafi.org/faq/moneylaundering/>.